



# Omnes Capital Rapport art. 29 Loi Energie Climat

---

Rapport 2026 pour l'année 2025

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	4
I. INFORMATIONS TIRÉES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT.....	4
A. APPROCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ .....	4
a) Présentation résumée de l'approche générale de l'entité concernant la prise en compte des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance, et en particulier dans la stratégie d'investissement.....	4
b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les assurés, affiliés, contributeurs, bénéficiaires ou clients sur l'ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	5
B. RESSOURCES INTERNES DÉPLOYÉES PAR L'ENTITÉ .....	5
a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement.....	5
b) Actions entreprises pour renforcer les capacités internes de l'entité.....	6
C. APPROCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ .....	7
a) Connaissances et expérience des organes de gouvernance de la société de gestion en matière ESG.....	7
b) Cadre de supervision pour la stratégie ESG de la société de gestion.....	7
c) Politique de rémunération .....	7
d) Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le règlement intérieur du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de l'entité .....	7
D. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DES ÉMETTEURS ET SA MISE EN ŒUVRE.....	8
a) Aperçu de la stratégie d'Omnes Capital en matière d'engagement et de gestion responsable	8
b) Politique d'engagement des actionnaires et de vote .....	8
c) Évaluation de la stratégie d'engagement mise en œuvre.....	9
d) Évaluation de la politique d'engagement des actionnaires .....	9
e) Décisions de stratégie d'investissement, y compris le désinvestissement sectoriel .....	9
E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES .....	10
a) Taxonomie européenne .....	10
b) Part des actifs sous gestion dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.....	10
F. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS .....	10
a) Principes généraux .....	10
b) Objectif d'aligner la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour le fonds Construction Energie Plus 2.....	11
c) Objectif d'aligner la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour les fonds Capenergie 4 et 5.....	13
G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS À LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	15

H.	APPROCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE EN GESTION DES RISQUES.....	17
a)	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG .....	17
b)	Description des principaux risques ESG.....	18
c)	Fréquence de la revue du périmètre de gestion des risques.....	19
d)	Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques.....	20
e)	Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG .....	21
I.	LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8/9 DU RÈGLEMENT SUR LA TRANSPARENCE (SFDR).....	21
II.	INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 .....	22
A.	RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ	22
B.	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ.....	22
C.	POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET À PRIORISER LES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS .....	22
D.	POLITIQUE D'ENGAGEMENT .....	23
E.	RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES .....	23
	ANNEXE I – PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS DES FONDS GÉRÉS.....	24
	FONDS CAPENERGIE 4 (ART.8).....	24
	FONDS CAPENERGIE 5 (ART. 9).....	37
	FONDS CCE OMNES CO-INVESTIT (ART. 9).....	51
	OMNES CO-INVESTE FONDS ENOVA II (ART. 9).....	62
	FONDS OMNES CO-INVESTIR ILMATAR (ART. 8).....	69
	OMNES CO-INVESTISSENT LE FONDS TAGENERGY (ART. 8).....	76
	OMNES CO-INVESTISSENT TURN ENERGY FUND (ART. 9).....	85
	FONDS CONSTRUCTION ENERGIE PLUS 2 (ART. 9).....	92
	OMNES REAL TECH 2 (ART. 9).....	103

## INTRODUCTION

Ce rapport est publié conformément à l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 sur l'énergie et le climat et à son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021. Elle suit la structure décrite dans l'Annexe F des instructions AMF DOC-2008-03 et DOC-2014-01 et couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Le rapport est organisé en deux parties. La partie I présente les informations requises en vertu de l'article III 533-16-1 du Code monétaire et financier français au niveau d'Omnes Capital en tant que société de gestion. Les informations détaillées au niveau des fonds requises pour les fonds dont les actifs sous gestion dépassent 500 millions d'euros sont présentées dans les rapports dédiés à l'article 29 des fonds Capenergie 4 et Capenergie 5, qui font partie intégrante des divulgations de l'article 29 d'Omnes Capital et sont publiées en parallèle de ce rapport.

La partie II présente les informations découlant de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »). Pour la période de référence, Omnes Capital a choisi de ne pas prendre en compte les impacts principaux défavorables au niveau de l'entité consolidée, conformément à l'article 4(1)(b) de la SFDR. Les principaux impacts négatifs sont pris en compte au niveau des fonds individuels, et les indicateurs correspondants au niveau des fonds sont présentés en Annexe I de ce rapport.

### I. INFORMATIONS TIRÉES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

#### **A. APPROCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ**

##### **a) Présentation résumée de l'approche générale de l'entité concernant la prise en compte des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance, et en particulier dans la stratégie d'investissement**

Omnes Capital SAS (« Omnes Capital » ou « Omnes ») est une société européenne de capital-investissement dédiée à la transition énergétique. À travers quatre stratégies d'investissement — Transition énergétique, Infrastructures Digitales, Capital de risque et Croissance, et Co-Investissement — Omnes investit dans des entreprises entrepreneuriales à forte croissance et des projets d'infrastructure qui répondent aux défis environnementaux et sociaux.

En tant que signataire précoce des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par l'ONU depuis 2009 et de l'Initiative Climat International (ICI) depuis 2016, Omnes reconnaît que les facteurs ESG peuvent influencer la performance à long terme des investissements et que l'intégration des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement soutient à la fois la gestion des risques et la création de valeur à long terme pour les investisseurs.

L'approche d'Omnes en matière de durabilité repose sur trois piliers :

- Créer de la valeur — en investissant dans des entreprises entrepreneuriales à forte croissance qui répondent aux défis environnementaux et sociaux, notamment à travers les infrastructures d'énergie renouvelable, la décarbonation des actifs urbains et l'innovation technologique profonde ;
- Protéger la valeur — en intégrant les considérations ESG à chaque étape du cycle d'investissement et en soutenant les sociétés du portefeuille dans la mise en œuvre d'une gestion saine de leurs impacts, risques et opportunités liés à la durabilité ;
- Gagner et maintenir la confiance — en investissant dans une expertise interne dédiée en ESG et en durabilité, en assurant des rapports transparents aux

investisseurs et en améliorant continuellement la performance en durabilité, tant au niveau du portefeuille qu'au niveau des sociétés de gestion.

Omnes Capital a des politiques dédiées à l'investissement responsable à travers ses quatre stratégies d'investissement, complétées par des processus détaillés alignés sur les réglementations européennes et françaises.

Dans la conduite de ses activités, Omnes Capital s'aligne sur des principes et normes internationalement reconnus pour une conduite responsable des entreprises, notamment les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et la Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux et droits au travail.

Omnes Capital est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par l'ONU depuis 2009 et de l'Initiative Climat International (ICI) depuis 2016. Le cabinet est signataire de la Charte ESG France Invest (2018) et de la Charte France Invest pour la Parité entre les Sexes (2022) et est membre de Reframe Venture (anciennement VentureESG, rejoint en 2024). Omnes a également contribué au lancement en 2018 de la section française de Level 20, une organisation à but non lucratif promouvant le rôle des femmes dans le capital-investissement.

Le fonds Capenergie 4 porte le label Greenfin, créé par le gouvernement français pour identifier les fonds d'investissement contribuant à la transition énergétique et écologique. Le label a été recertifié après un audit en 2025.

**b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les assurés, affiliés, contributeurs, bénéficiaires ou clients sur l'ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement**

Omnes Capital s'engage à fournir des rapports transparents et réguliers sur les questions ESG. En tant que signataire du PRI des Nations Unies, Omnes Capital rend compte chaque année de ses pratiques d'investissement responsable et s'engage à l'amélioration continue conformément au cadre d'évaluation du PRI des Nations Unies.

Au niveau de l'entité, la Société publie sur son site internet des divulgations liées à la durabilité conformément aux cadres réglementaires applicables, notamment le Règlement européen sur la transparence de la finance durable et l'article 29 français de la Loi sur l'énergie et le climat. Omnes Capital publie également un rapport annuel sur la durabilité exposant ses engagements en matière de durabilité, sa gouvernance, sa stratégie et ses performances, complété par sa [page Engagements](#).

Au niveau du fonds, les informations sur la durabilité sont fournies aux investisseurs via des rapports annuels disponibles sur le portail investisseur, ainsi que par des échanges continus avec les partenaires limités, incluant mais sans s'y limiter des questionnaires périodiques aux investisseurs, des réunions dédiées et des échanges par email.

**B. RESSOURCES INTERNES DÉPLOYÉES PAR L'ENTITÉ**

**a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement**

*Ressources humaines et techniques*

Omnes Capital mobilise à la fois des ressources humaines et organisationnelles afin d'assurer le déploiement efficace de sa stratégie ESG tout au long du cycle de vie de l'investissement.

Au niveau de l'équipe d'investissement, chaque membre porte la responsabilité directe d'intégrer les considérations ESG dans l'évaluation des opportunités d'investissement,

intégrant les pratiques d'investissement responsables dans la prise de décision quotidienne.

Une équipe ESG & Durabilité dédiée apporte un soutien et une expertise à l'échelle de l'entreprise, conseillant le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité ESG ; guidant les équipes d'investissement et le middle office sur l'intégration ESG ; soutenir les entreprises du portefeuille dans le renforcement de leurs capacités et performances en matière de durabilité ; et garantir une transparence des rapports non financiers aux investisseurs de tous les fonds d'Omnes.

La gouvernance de la stratégie ESG est renforcée par le Comité ESG, qui réunit des représentants de la direction de chacune des stratégies d'investissement et fonctions opérationnelles de l'entreprise, y compris un membre du Comité exécutif. Organisé et dirigé par l'équipe ESG & Durabilité, le Comité se réunit trimestriellement pour superviser l'intégration ESG à travers les activités d'investissement et promouvoir l'amélioration continue des pratiques d'investissement responsables tant au niveau de la société en portefeuille que de la société de gestion.

Au 31 décembre 2025, les ressources officiellement dédiées à l'ESG représentaient 1 équivalent à temps plein (« ETP »), correspondant à 1,5 % du total des ETP. En tenant compte des membres du comité ESG, qui consacrent une partie de leur temps aux questions ESG, le nombre global de personnes engagées auprès de l'ESG s'élevait à 10 sur 68,4 ETP, représentant environ 15 % de l'effectif total de l'entreprise.

En plus de ses ressources humaines, Omnes Capital s'appuie sur des outils et plateformes numériques dédiés pour soutenir le déploiement opérationnel de sa stratégie ESG :

- Novata est utilisé comme principale plateforme de l'entreprise pour la collecte et la gestion des données ESG.
- Altitude par AXA Climate est déployé pour l'évaluation des risques liés au climat et à la biodiversité dans les investissements d'Omnes.

#### *Ressources financières*

En 2025, le montant consacré aux données ESG était de 24 000 € et celui consacré aux fournisseurs ESG était de 247 K €.

Les pourcentages par rapport aux actifs sous gestion ne sont donc pas significatifs.

## **b) Actions entreprises pour renforcer les capacités internes de l'entité**

### *Formation et sensibilisation ESG*

Tous les employés d'Omnes ont accès à Sustainability Unlocked, une plateforme de formation à la durabilité d'entreprise à la demande, et reçoivent des mises à jour régulières de l'équipe ESG & Durabilité sur la réglementation et l'évolution des marchés en finance durable. La formation ESG fait partie de l'intégration des nouveaux employés, et des conseils personnalisés sont fournis aux équipes d'investissement tout au long du cycle d'investissement pour soutenir l'application pratique des considérations ESG dans leurs activités quotidiennes. Une session de formation ESG à l'échelle de l'entreprise a été dispensée en janvier 2026, peu après la fin de la période de rapport.

Les entreprises du portefeuille bénéficient également de l'accès à la plateforme Sustainability Unlocked et de formats collaboratifs de partage des connaissances, d'ateliers dédiés organisés par l'équipe ESG & Durabilité, ainsi que de kits à outils (par exemple, Novata Carbon Navigator, kit d'outils climat, kit d'outils pour la biodiversité, etc.).

## **C. APPROCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ**

### **a) Connaissances et expérience des organes de gouvernance de la société de gestion en matière ESG**

L'expérience à long terme des associés gérants d'Omnes leur permet de comprendre et de superviser la stratégie ESG de la société de gestion. Les associés gérants possèdent des compétences complémentaires en entrepreneuriat, gestion d'entreprise, transition énergétique, gestion des ressources humaines ainsi que dans la création et la gestion d'organismes de gouvernance. Grâce à leurs expériences professionnelles respectives, ils parviennent à comprendre les enjeux ESG auxquels la société de gestion est confrontée.

### **b) Cadre de supervision pour la stratégie ESG de la société de gestion**

La responsabilité de la performance ESG d'Omnes Capital en tant que GP incombe au Directeur Général. Au niveau de la direction, le Managing Partner agit en tant que sponsor d'Omnes ESG et Durabilité, et le Deputy CFO au niveau associé est directement responsable de l'intégration ESG dans les processus d'investissement.

La stratégie ESG est supervisée par un comité ESG dédié, organisé et dirigé par l'équipe ESG & Durabilité. Le Comité est composé de 10 membres, dont des représentants seniors de chacune des quatre stratégies d'investissement et fonctions opérationnelles de la société, et comprend un membre du Comité exécutif. Il se réunit trimestriellement pour superviser l'intégration de l'ESG dans les activités d'investissement et pour promouvoir l'amélioration continue des pratiques d'investissement responsables, tant au niveau de la société en portefeuille que de la société de gestion.

Un comité d'investissement distinct opère pour chacune des stratégies d'investissement de la société. Chaque comité d'investissement veille à ce que le processus obligatoire de diligence raisonnable ESG soit appliqué efficacement et que les décisions d'investissement soient alignées avec les engagements ESG du fonds concerné. L'équipe ESG & Durabilité fournit des conseils pour appliquer la due diligence ESG tout au long du processus décisionnel. En tant que fonction indépendante du Comité d'Investissement, l'équipe conserve la capacité de refuser l'approbation ESG pour tout investissement ne respectant pas les normes d'Omnes.

### **c) Politique de rémunération**

La politique de rémunération d'Omnes prend en compte l'intégration des risques de durabilité par les employés dans le cadre de leur activité. Le risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif matériel sur la valeur des investissements.

Pour l'attribution des rémunérations fixes et variables, la gestion d'Omnes repose sur un Comité de rémunération.

### **d) Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le règlement intérieur du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de l'entité**

Omnes a mis en place une structure de gouvernance comprenant un Conseil de surveillance guidant la stratégie de l'entreprise et un Comité de direction supervisant son développement opérationnel.

La direction d'Omnes agit et communique de manière transparente avec ses employés. Elle a adopté une approche éthique et responsable de la gouvernance, reflétée par des politiques transparentes de rémunération et de primes.

Le PDG, qui est l'un des membres du conseil d'administration, est responsable de la performance ESG d'Omnes Capital. En tant qu'associé gérant, Michael Pollan est membre du comité ESG et du comité de direction, portant ainsi la stratégie ESG de la société de gestion au niveau de la direction d'Omnes.

## **D. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DES ÉMETTEURS ET SA MISE EN ŒUVRE**

### **a) Aperçu de la stratégie d'Omnes Capital en matière d'engagement et de gestion responsable**

Omnes Capital collabore avec ses sociétés en portefeuille tout au long du cycle d'investissement dans le cadre de son approche d'investissement responsable. Pour les entreprises dans lesquelles Omnes Capital détient la majorité des parts, nous les soutenons activement dans l'intégration de la durabilité en tirant parti de notre expertise, de nos réseaux et en déployant des kits à outils et des formations. Les équipes d'investissement, avec le soutien de l'équipe ESG & Durabilité, collaborent directement avec les équipes de direction et opérationnelles de l'entreprise pour initier les changements nécessaires afin d'atteindre les plans d'action prédéfinis.

Lorsque Omnes Capital investit en tant qu'actionnaire minoritaire ou via une coentreprise, elle reconnaît que sa capacité, en tant que grand public, à influencer la mise en œuvre de son cadre ESG est intrinsèquement limitée. Pour atténuer cela, Omnes Capital s'assure que l'entreprise cible est alignée sur la majorité de ses engagements ESG durant le processus d'investissement. Lorsque cela est possible, Omnes Capital collabore également avec les co-investisseurs pour renforcer l'effet de levier collectif et promouvoir des pratiques de durabilité saines dans des situations où son influence individuelle peut être plus limitée.

Lorsque cela est applicable, Omnes Capital exerce son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés en portefeuille, guidé par des considérations financières, stratégiques et de durabilité — y compris l'alignement avec les plans d'amélioration ESG définis au moment de l'investissement.

### **b) Politique d'engagement des actionnaires et de vote**

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement. Plus précisément, la politique vise à présenter :

- 1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- 2° Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- 3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- 4° La coopération avec les autres actionnaires ;
- 5° La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- 6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

Pour plus d'informations, la politique d'engagement des actionnaires est disponible publiquement [ici](#). Les rapports les plus récents sur l'exercice du droit de vote sont disponibles [ici](#).

### c) Évaluation de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Omnes initie un dialogue ESG avec toutes les sociétés gérées activement en portefeuille via sa campagne annuelle de reporting ESG, menée via la plateforme Novata, complétée par un engagement continu tout au long de la période de détention. En 2025, 39 entreprises du portefeuille ont été invitées à participer à la campagne annuelle ESG, avec un taux de réponse de 100 %. Au 31 décembre 2025, environ 45 % des actifs sous gestion étaient couverts par un plan d'amélioration ESG élaboré.

Les thèmes de l'engagement portaient sur le climat, la biodiversité, la gouvernance et l'éthique des affaires, ainsi que des sujets sociaux. L'engagement est également soutenu par des sessions d'intégration ESG, des échanges ponctuels via des réunions ou des courriels, des discussions au niveau du conseil d'administration où Omnes occupe un poste au conseil, et le déploiement de kits à outils dédiés.

### d) Évaluation de la politique d'engagement des actionnaires

Le responsable conformité veille au suivi de la politique d'engagement des actionnaires, mais ne contrôle pas les résolutions ou sujets soumis au vote lors du conseil d'administration ou des assemblées générales. En 2025, aucune lacune n'a été notée.

### e) Décisions de stratégie d'investissement, y compris le désinvestissement sectoriel

Les restrictions d'investissement sont spécifiées dans la documentation légale de chaque fonds et, le cas échéant, dans les lettres de soutien des investisseurs. Dans l'ensemble, durant la période de rapport, les actifs des fonds gérés par Omnes n'étaient pas dirigés vers des entreprises dont l'activité principale se trouvait dans l'un des secteurs suivants :

- La production, le commerce ou les services liés au clonage reproductif des êtres humains ;
- Des activités impliquant des animaux vivants à des fins scientifiques et expérimentales, y compris l'édition génétique et l'élevage de ces animaux, sauf en conformité avec la directive européenne 2010/63/UE sur la protection des animaux utilisés à des fins<sup>1</sup> scientifiques ;
- La production et la vente de tabac et de produits alternatifs tels que les vaporisateurs et les cigarettes électroniques (produits chauffants au tabac) ;
- La production et la vente de boissons alcoolisées distillées ;
- La vente de produits pharmaceutiques et chimiques, agricoles ou industriels, interdits dans les pays d'investissement, tels que recensés dans les listes consolidées des Nations Unies des produits dont la consommation et/ou la vente a été interdites, retirées ou non approuvées par les gouvernements ;
- La production et le commerce de drogues et de substances ;
- La fabrication et la vente d'armes et munitions militaires interdites ;
- La fabrication et la vente de mines antipersonnel et/ou de bombes à sous-munitions ;
- Des activités de jeu (en ligne ou hors ligne), ainsi que des équipements et installations de jeu (y compris des casinos) ;
- La production, la distribution et la vente au détail de pornographie ;
- La prostitution, le commerce du sexe, ainsi que les infrastructures, services et médias associés ;
- L'extraction de gisements minéraux des eaux profondes ;
- L'exploration, l'extraction, le transport et le raffinage du pétrole et du gaz conventionnels et non conventionnels, ou charbon thermique ;
- La production d'électricité à partir du charbon, du pétrole et du gaz.

<sup>1</sup> DIRECTIVE 2010/63/UE – <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32010L0063> /  
RÈGLEMENT (UE) 2019/1010 – <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R1010>

Le respect de ces restrictions est surveillé avant chaque investissement des fonds gérés.

## **E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES**

### **a) Taxonomie européenne**

Quatre produits financiers gérés par Omnes mesurent l'alignement de leurs investissements avec la taxonomie européenne (Règlement (UE) 2020/852) : Capenergie 5 (SLP et FPCI), classée sous l'article 9 du SFDR avec un engagement d'alignement taxonomique minimum de 80 %, et trois véhicules de co-investissement Capenergie — Omnes Co-Invest CCE, Omnes Co-Invest Turn Energy et Omnes Co-Invest Enova 2. Ensemble, ces produits représentaient environ 30,6 % des actifs totaux d'Omnes sous gestion au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les investissements de ces produits alignés sur la taxonomie européenne s'élevaient à environ 1,87 milliard d'euros, ce qui représente environ 28 % des actifs totaux d'Omnes sous gestion. Cela comprend :

- Capenergie 5 : 90 % des investissements alignés (méthode du chiffre d'affaires), dépassant l'engagement minimum de 80 % du fonds, contre 84,57 % en 2024 et 58,36 % en 2023 — cette augmentation reflétant l'entrée progressive en activité des projets des sociétés du portefeuille ;
- Les trois véhicules de co-investissement : 100 % des investissements alignés, conformément à leurs divulgations périodiques respectives du SFDR, chaque véhicule étant investi dans un seul producteur d'énergie renouvelable dont les activités sont durables sur le plan environnemental selon la taxonomie européenne.

L'alignement a été évalué selon les critères techniques de sélection pour les activités 4.1 « Production d'électricité utilisant la technologie solaire photovoltaïque », 4.2 « Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne » et 4.10 « Stockage d'électricité », dans le cadre de l'objectif de mitigation du changement climatique. Comme ces produits investissent sur les marchés privés, les informations sur la durabilité environnementale des investissements ne sont pas disponibles dans les divulgations publiques ; des informations équivalentes au sens du Règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été collectées directement auprès des sociétés du portefeuille. Les chiffres finaux d'alignement n'ont pas été audités par un tiers.

Bien que les véhicules de co-investissement investissent dans des sociétés du portefeuille également détenues par Capenergie 5 (CCE, Turn Energy et Enova II), les actifs de chaque véhicule sous gestion correspondent à des engagements de capital distincts dans des parts distinctes ; Ainsi, il n'y a pas de risque de double décompte. Parmi les investissements de Capenergie 5, 10 % concernent Enray Power, qui n'était pas encore alignée sur la taxonomie car ses projets n'étaient pas opérationnels durant la période de rapport et n'a donc pas encore généré de revenus ; ils devraient répondre aux critères de la taxonomie de l'UE une fois les opérations commencées en 2026. Compte tenu de la méthodologie basée sur le Capex, 100 % de Capenergie 5 et des trois véhicules de co-investissement sont alignés sur la taxonomie européenne, portant la part de l'alignement taxonomique à 30,6 % sur l'ensemble des actifs sous gestion.

### **b) Part des actifs sous gestion dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles**

Au 31 décembre 2025, aucun des fonds gérés par Omnes n'investit dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.

## **F. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS**

### **a) Principes généraux**

La stratégie d'Omnes en accord avec les objectifs à long terme de l'Accord de Paris repose sur le recentrage des stratégies d'investissement de la société de gestion autour du thème de la transition énergétique. Ainsi, la majorité des actifs de gestion de la société de gestion ciblent des investissements dans des sociétés ou des infrastructures qui contribuent à réduire significativement les émissions de carbone générées par l'activité humaine.

À travers leur thèse d'investissement, les fonds Capenergie et Energie Plus de la construction s'engagent à financer la transition vers une économie durable et décarbonée. Les fonds Capenergie favorisent la construction de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables compétitives et résilientes, tandis que les fonds Construction Energie Plus développent des actifs dont l'utilisation réduira l'impact carbone des infrastructures et de la mobilité dans les villes.

Ainsi, les fonds les plus récents de Capenergie et Energie Plus de la construction soutiennent activement les objectifs de réchauffement climatique à long terme fixés par l'Accord de Paris et concentrent les efforts actuels de la société de gestion pour s'aligner sur ces objectifs.

À ce jour, Omnes n'a pas fixé d'objectif quantitatif de réduction des gaz à effet de serre au niveau de l'entité sur l'ensemble de ses actifs agrégés sous gestion. Compte tenu de la diversité des stratégies d'investissement de la société — infrastructures d'énergie renouvelable, infrastructures urbaines durables, technologies profondes en phase initiale et co-investissements — un objectif universel unique au niveau de l'entité n'est pas considéré comme significatif à ce stade. La stratégie d'alignement de l'entreprise repose plutôt sur deux leviers complémentaires :

- Une **contribution positive à travers les stratégies d'investissement elles-mêmes** : les fonds Capenergie contribuent à la lutte contre le changement climatique en générant des émissions évitées grâce à la production d'énergie renouvelable, tandis que le fonds Construction Energie Plus 2 finance des bâtiments économes énergétiques et des infrastructures urbaines alignés avec l'Accord de Paris ;
- La **gestion de l'empreinte carbone des investissements** : les émissions de gaz à effet de serre sont surveillées annuellement via le questionnaire ESG administré via la plateforme Novata ; les entreprises du portefeuille manquant de ressources pour calculer leurs propres émissions disposent d'un outil dédié, le Novata Carbon Navigator ; Omnes collabore avec des entreprises du portefeuille dont les émissions augmentent significativement d'une manière incompatible avec les moyennes de leurs pairs ou leur contexte commercial ; et le cabinet soutient, avec des outils et son expertise, les entreprises individuelles souhaitant fixer leurs propres objectifs de réduction des émissions.

Ces leviers sont complétés par des évaluations complètes des risques climatiques physiques et de transition, ainsi que par des évaluations de la biodiversité, réalisées dans les portefeuilles d'infrastructures de l'entreprise à l'aide de l'outil Altitude by AXA Climate.

#### b) **Objectif d'aligner la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour le fonds Construction Energie Plus 2**

Les secteurs de la construction et de l'immobilier sont des émetteurs élevés de carbone. Pour contribuer à la décarbonation du secteur immobilier, Construction Energie Plus 2 vise à financer des actifs immobiliers en France et en Europe dont les émissions de carbone seront significativement réduites par rapport à la moyenne du marché ou aux réglementations en vigueur, grâce à des constructions ou rénovations à faible émission de carbone.

En conséquence, le Fonds a un objectif d'investissement durable sur l'environnement, au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la transparence du secteur financier (« SFDR »). Cet objectif d'investissement durable vise

à contribuer de manière significative à la réduction des émissions de carbone dans les villes en investissant dans des actifs immobiliers et d'infrastructures répondant aux critères conformes à l'Accord de Paris<sup>2</sup>.

Pour chaque type d'actif, Omnes, avec l'aide d'un cabinet de conseil externe, a défini des critères appropriés pour évaluer si l'investissement peut s'aligner sur son objectif d'investissement durable en atteignant les objectifs à long terme fixés par l'Accord de Paris (c'est-à-dire une trajectoire limitant l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels). Ces critères sont déterminés et surveillés dès la phase de pré-investissement, et doivent être vérifiés à toutes les étapes du développement du projet.

*Tableau 1 – Critères pour définir une trajectoire d'alignement à 2°C par type d'actif :*

Type d'actifs	Critères d'alignement
<b>Immobilier</b>	
Construction	(1) Atteinte du seuil RE 2020-2025 <sup>3</sup>  (2) réduction de 10 % de la consommation d'énergie primaire par rapport au RE 2020
Rénovation	Schéma d'énergie écoénergétique tertiaire <sup>4</sup> pour les bâtiments, critères de contribution tertiaire ou substantielle de la taxonomie européenne pour l'activité « <a href="#">7.2 Rénovation des bâtiments existants (contribuant à l'atténuation du climat)</a> » pour les autres lignes de rénovation.
<b>Infrastructures</b>	
Centre de données	PUE (Efficacité de la consommation d'énergie) <sup>5</sup>  Comme l'alimentation électrique française est fortement décarbonée, les centres de données avec une PUE inférieure à 2,5 sont alignés sur la trajectoire à 2°C de l'Accord de Paris.
Réseaux de chauffage et de climatisation urbains en	Des critères de contribution substantiels de la Taxonomie européenne pour l'activité « <a href="#">Distribution du chauffage/refroidissement urbain (contribuant à l'atténuation du climat)</a> » sont complétés par des ajustements spécifiques du mix énergétique (par

<sup>2</sup> L'Accord de Paris sur le changement climatique est le premier accord universel et juridiquement contraignant pour lutter contre le changement climatique. Elle a été signée le 22 avril 2016 et ratifiée par l'Union européenne le 5 octobre 2016. Le texte de l'accord est disponible ici : [Adoption de l'Accord de Paris](#).

<sup>3</sup> Le RE 2020 (Règlement environnemental 2020), au sens du décret n° 2021-1004 du 29 juillet 2021, est un règlement français (transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments EPBD) visant à réduire la consommation d'énergie des nouveaux bâtiments et à diminuer les émissions de carbone de la phase de construction, en fixant des seuils d'intensité carbone des bâtiments (kg CO<sub>2</sub>eq /m<sup>2</sup>).

<sup>4</sup> Le dispositif d'énergie écoénergétique tertiaire, au sens du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 (Décret sur les obligations de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires), est un règlement français visant à contribuer à la transition énergétique en réduisant l'empreinte environnementale des bâtiments tertiaires. Le décret exige que les propriétaires et occupants de bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> à usage tertiaire réduisent leur consommation finale d'énergie d'au moins 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050. Cela fait partie des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre le changement climatique.

<sup>5</sup> L'efficacité de la consommation d'énergie est le rapport entre l'énergie totale consommée par un centre de données et l'énergie totale réellement utilisée par les systèmes informatiques (serveurs, stockage de données). Cela désigne l'efficacité énergétique de l'infrastructure.

France et en Belgique	exemple, plus d'énergies renouvelables) utilisés par le réseau afin d'être alignés sur l'Accord de Paris
Projets d'efficacité énergétique	Critères de contribution substantiels de la taxonomie européenne pour l'activité « <a href="#">3.5 Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour bâtiments (contribuant à l'atténuation du climat)</a> »
Parking intelligent	Évaluation au cas par cas
Stations de recharge pour véhicules électriques	Étant donné que (i) le facteur d'émission moyen de la production d'électricité française est faible ; et (ii) l'augmentation de la part de la part des véhicules électriques est un élément central de la réduction des émissions du secteur des transports, l'installation de bornes de recharge en France devrait générer des réductions d'émissions par rapport au scénario à 2°C (avec des émissions évitées supérieures à 300 kTCO2eq par an).

À la fin de 2025, tous les investissements CEP2 étaient alignés sur l'objectif de 2°C.

#### c) Objectif d'aligner la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour les fonds Capenergie 4 et 5

Les fonds Capenergie 4 et Capenergie 5 sont l'expression principale du premier levier de la stratégie d'alignement d'Omnes décrite à la Section F : une contribution positive à l'atténuation du changement climatique par le financement des infrastructures d'énergie renouvelable. En investissant dans les développeurs d'énergies renouvelables et les producteurs indépendants d'électricité à travers l'Europe, ces fonds contribuent à l'augmentation de la capacité d'énergie renouvelable, au déplacement de la production d'électricité à forte intensité carbone et au soutien des objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Leurs cadres d'exclusion interdisent tout investissement dans le charbon thermique ainsi que dans le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels, couvrant 100 % des actifs des fonds.

Conformément à la position au niveau de l'entité énoncée dans la Section F, aucun objectif quantitatif de réduction des gaz à effet de serre n'a encore été formalisé pour les fonds Capenergie. Leur alignement avec l'Accord de Paris est poursuivi et évalué à travers la double approche appliquée à travers l'ensemble de la Société :

- Une contribution positive via des émissions évitées, mesurées annuellement comme principal indicateur climatique des fonds, sur la base d'une méthodologie validée par un audit tiers (Carbometrix, mars 2025) ; et
- a gestion de l'empreinte carbone du portefeuille : les émissions de GES sont surveillées annuellement via le questionnaire ESG administré via la plateforme Novata ; Les entreprises du portefeuille qui n'ont pas les ressources nécessaires pour calculer leurs propres émissions sont soutenues par l'outil Novata Carbon Navigator ; Omnes collabore avec les entreprises du portefeuille dont les émissions augmentent significativement d'une manière incompatible avec les moyennes de leurs pairs ou leur contexte commercial, et soutient, grâce à des outils et à son expertise, les entreprises souhaitant fixer leurs propres objectifs de réduction des émissions.

Les résultats pour la période de rapport 2025 sont présentés ci-dessous ; plus de détails sur l'alignement de chaque fonds, y compris l'intégration des considérations climatiques

tout au long du processus d'investissement, sont fournis dans les rapports dédiés à l'article 29 des fonds Capenergie 4 et Capenergie 5.

**Tableau - Émissions de GES et émissions de CO2 évitées des fonds Capenergie 4 et Capenergie 5**

Fonds	Indicateur	Résultats 2025	Taux de couverture <sup>6</sup>	Détails
Capenergie 5	Émissions de GES <sup>7</sup>	77 394 tCO <sub>2e</sub>	100%	Toutes les sociétés du portefeuille ont publié des données pour 2025, représentant 100 % de la valeur d'investissement du Fonds. Enova II GmbH n'a pas pu déclarer ses émissions de Scope 3. Les émissions totales de GES se sont élevées à 77 393,80 tCO <sub>2e</sub> en 2025, comprenant 212,60 tCO <sub>2e</sub> Scope 1, 4 455,30 tCO <sub>2e</sub> Scope 2 (basées sur la localisation) et 72 725,90 tCO <sub>2e</sub> Scope 3. L'empreinte carbone était de 78,20 tCO <sub>2e</sub> /€M d'investissements.  Comparé à 2024, l'empreinte carbone et l'intensité des GES ont fortement diminué, principalement en raison des émissions plus faibles du Scope 3 liées à un volume plus faible d'actifs en construction.
	Émissions évitées	714 582 tCO <sub>2e</sub> représentant 151 965 tCO <sub>2e</sub> au niveau du fonds	100%	Six entreprises sur sept ont contribué à la réduction des émissions de GES grâce à la production d'énergie renouvelable de 1 859 GWh.
Capenergie 4	Émissions de GES	16 113 tCO <sub>2e</sub>	99% <sup>8</sup>	Le résultat couvre 99 % du total des investissements du Fonds. NRG2ALL n'a pas pu déclarer ses émissions de GES ; cependant, ses émissions sont considérées comme non importantes, car l'entreprise n'avait aucun projet en construction et limité les ETP durant la période de rapport.  Les émissions totales de GES se sont élevées à 16 112,70 tCO <sub>2e</sub> en

<sup>6</sup> Le taux de couverture désigne la part des investissements pour lesquels des données ESG sont disponibles, exprimée en pourcentage de la valeur totale de l'investissement du fonds, conformément aux définitions de la SFDR.

<sup>7</sup> Les émissions de GES sont rapportées à l'aide d'une méthode de calcul moyenne pondérée, conforme aux exigences fixées par le SFDR.

<sup>8</sup> Une entreprise, NRG2ALL, n'a pas pu déclarer ses émissions de GES. L'entreprise n'a eu aucun projet de construction et n'a généré aucun revenu. L'entreprise comptait 3 employés à temps plein fin 2025. Par conséquent, nous considérons les émissions de l'entreprise très minimes.

				<p>2025, comprenant 56,60 tCO<sub>2</sub>e Scope 1, 653,20 tCO<sub>2</sub>e Scope 2 (basé sur la localisation) et 15 402,90 tCO<sub>2</sub>e Scope 3. L'empreinte carbone était de 33,00 tCO<sub>2</sub>e/€M d'investissements.</p> <p>Comparé à 2024, l'empreinte carbone et l'intensité des GES ont fortement diminué, principalement en raison des émissions plus faibles du Scope 3 liées à un volume plus faible d'actifs en construction.</p> <p>Empreinte carbone : 33,00 tCO<sub>2</sub>e/€M d'investissements</p>
	<b>Émissions évitées</b>	<p><b>687 677 tCO<sub>2</sub>e</b></p> <p>représentant <b>182 595 tCO<sub>2</sub>e</b> au niveau du fonds</p>	100%	<p>Cinq entreprises sur sept ont contribué à la réduction des émissions de GES grâce à la production d'énergie renouvelable de 2 819 GWh.</p>

Le calcul des émissions évitées repose sur une méthodologie développée en interne, validée par un audit tiers réalisé par Carbometrix en mars 2025. Les principales améliorations introduites avec la méthodologie auditée incluent : (i) la prise en compte des émissions en amont des actifs renouvelables ; (ii) l'utilisation d'une production efficace, au net de l'auto-consommation et de la limitation ; et (iii) l'adoption d'une source de données unique et cohérente (Cartes d'électricité) pour les facteurs d'émission nationaux du réseau. Ces améliorations limitent le risque de surestimation et reflètent mieux la contribution des sociétés du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les fonds Capenergie 4 et Capenergie 5 n'utilisent pas les références de l'Union européenne sur la « transition climatique » et « Accord de Paris » définies par le Règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

## G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS À LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Comme pour sa stratégie climatique, Omnes n'a pas fixé d'objectif quantitatif au niveau de l'entité pour la biodiversité, compte tenu de la diversité de ses stratégies d'investissement. La stratégie d'alignement des actifs sous gestion avec des objectifs à long terme liés à la biodiversité est principalement portée par l'activité d'investissement en infrastructures de la Société — énergies renouvelables et villes durables — où les impacts directs sur la biodiversité et les dépendances du portefeuille sont concentrés, en raison des besoins d'utilisation des terres, des perturbations de l'habitat et de la sensibilité des écosystèmes. Ces stratégies représentent donc la priorité absolue pour les efforts d'évaluation et d'atténuation de la biodiversité d'Omnes.

Les objectifs à long terme de référence sont ceux fixés par la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 : la conservation de la biodiversité ; l'utilisation durable de ses composants ; et le partage équitable et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. L'alignement avec les deux premiers de ces objectifs est assuré,

à travers l'ensemble du portefeuille, grâce à l'évaluation des risques de biodiversité menée lors de la phase d'investissement : chaque fois qu'un investissement implique des actifs d'infrastructure, une évaluation de due diligence utilisant Altitude par AXA Climate identifie la dépendance de l'actif **aux services écosystémiques**, sa **proximité avec des espèces menacées et son exposition aux zones** sensibles à la biodiversité, et les résultats sont systématiquement inclus dans le mémorandum d'investissement, garantissant que les questions de biodiversité sont prises en compte dans la décision d'investissement et que des mesures de protection ou d'atténuation appropriées sont identifiées dès le départ.

Pour les fonds de l'article 9, cela est complété par le suivi annuel des indicateurs principaux d'impact indésirable liés à la biodiversité (PAI) définis par le Règlement (UE) 2019/2088 :

- La part des investissements dans des entreprises situées dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité où leurs activités ont un impact négatif sur ces zones, ce qui permet de vérifier que des mesures de protection appropriées restent en place pendant la période de détention ;

Les résultats par rapport à cet indicateur sont présentés en Annexe I pour chaque fonds.

Pendant la période de détention, les questions liées à la biodiversité sont incluses dans les questionnaires annuels de suivi, et Omnes mesure une empreinte de biodiversité pour ses investissements en infrastructures en utilisant l'outil Altitude d'AXA Climate, permettant de suivre l'impact dans le temps. Veuillez consulter la section 3 du rapport Capenergie 4 LEC29 et du rapport Capenergie 5 LEC29 pour les informations au niveau du fonds sur l'empreinte biodiverse.

Omnes soutient également ses entreprises en portefeuille dans le développement de leurs propres capacités en matière de biodiversité. Une trousse à outils pour la biodiversité et des formations dédiées ont été déployées pour les entreprises du portefeuille Capenergie afin de soutenir l'identification et la mitigation des risques. Grâce à son engagement, Omnes encourage les entreprises à adopter des politiques formelles sur la biodiversité, et plusieurs ont déjà élaboré des plans d'atténuation.

Omnes reconnaît les défis inhérents à cet exercice. La biodiversité est très multidimensionnelle et spécifique au site : bien que l'outil Altitude fournisse des analyses solides au niveau du portefeuille, une compréhension complète des risques au niveau du projet et d'une atténuation efficace nécessite des études écologiques spécifiques au site et un suivi à long terme. De plus, il n'existe pas de norme universellement reconnue pour quantifier les impacts et dépendances sur la biodiversité, ce qui rend difficile d'établir des liens tangibles avec la valeur financière ; et de nombreuses entreprises du portefeuille, surtout à un stade précoce, manquent des capacités internes et des outils nécessaires pour intégrer systématiquement la biodiversité dans leur prise de décision.

En regardant vers l'avenir, Omnes vise à renforcer son approche en améliorant la visibilité et la transparence de ses propres reportages. Les divulgations jusqu'à présent se sont principalement concentrées sur la proximité sur site d'espèces menacées et l'exposition à des zones sensibles à la biodiversité ; avec les capacités renforcées de la plateforme Altitude, Omnes élargira cette fonctionnalité pour intégrer des analyses des impacts négatifs spécifiques au site et une empreinte biodiversité plus complète, permettant ainsi de calculer les risques de biodiversité de manière plus cohérente. Omnes continuera de soutenir ses sociétés en portefeuille dans la définition de leurs propres objectifs de biodiversité, les rapports et le soutien par les sociétés restant au cœur de la stratégie de biodiversité de l'entreprise.

## H. APPROCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE EN GESTION DES RISQUES

### a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

La politique d'Omnes sur l'intégration des risques de durabilité a été mise en œuvre conformément à l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur les divulgations de durabilité dans le secteur des services financiers. La politique, disponible sur le site d'Omnes ([lien](#)), expose la définition du risque de durabilité par l'entreprise et structure son analyse autour de quatre piliers des risques de durabilité, notamment les risques liés au changement climatique ainsi qu'à l'environnement et à la biodiversité.

La prise en compte des risques liés à la durabilité est intégrée tout au long du processus d'investissement d'Omnes et est mise en œuvre par l'équipe ESG & Durabilité ainsi que les équipes d'investissement.

**Identification :** les équipes d'investissement analysent systématiquement les nouvelles opportunités face aux exclusions à l'échelle de la société et à toute restriction supplémentaire au niveau des fonds, la conformité étant vérifiée par l'équipe Conformité & Gestion des Risques et examinée par le Comité d'investissement. Pour les investissements impliquant des actifs d'infrastructure, les équipes d'investissement, avec le soutien de l'équipe ESG & Durabilité, réalisent une évaluation des risques climatiques et biodiversité à l'aide d'Altitude par AXA Climate afin d'identifier les risques matériels liés au changement climatique et à la biodiversité. Pour les nouveaux investissements dans lesquels Omnes détient une participation majoritaire, une diligence raisonnable ESG est réalisée à l'aide de grilles de notation ESG propriétaires couvrant les critères ESG.

**Évaluation et priorisation :** Les grilles de notation ESG, développées conjointement par les équipes d'investissement et l'équipe ESG & Durabilité et adaptées à chaque stratégie d'investissement, intègrent un mécanisme de pondération adapté au secteur et au niveau de maturité de l'investissement potentiel, garantissant que les risques les plus importants pour chaque entreprise sont priorisés. L'analyse produit un score ESG reflétant le profil global de risque de l'investissement, accompagné de plans d'action corrective à court et moyen terme lorsque cela est pertinent. Pour les opportunités de co-investissement dans lesquelles Omnes ne détient pas une participation majoritaire, une double évaluation est réalisée couvrant à la fois le sponsor principal et l'entreprise cible.

**Gestion :** Les résultats de la diligence raisonnable ESG — y compris l'évaluation des risques climatiques et biodiversité — sont systématiquement présentés dans le mémorandum d'investissement soumis au Comité d'investissement. Lorsque des risques ESG importants sont identifiés, des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées à l'investissement, notamment des plans d'action ESG post-investissement ou des clauses liées à l'ESG dans le contrat d'actionnaires. Pendant la période de détention, la performance ESG des sociétés du portefeuille est suivie à travers une campagne annuelle de reporting ESG, les données étant collectées via la plateforme Novata et examinées par l'équipe ESG & Durabilité pour en assurer la qualité et la cohérence ; Des plans d'action sont élaborés et mis à jour pour combler les lacunes identifiées, soutenus par un engagement continu entre les équipes d'investissement et la direction des sociétés du portefeuille.

La profondeur d'application de ce cadre est proportionnelle à la nature de chaque stratégie d'investissement — en particulier le niveau de propriété et le degré d'influence qu'Omnes peut exercer — et peut ne pas s'appliquer intégralement aux véhicules principalement utilisés à des fins structurantes ou aux fonds d'anciennes années en phase de liquidation.

## b) Description des principaux risques ESG

Omnes regroupe les risques de durabilité en quatre grandes catégories, conformément à sa Politique d'intégration des risques de durabilité : changement climatique et environnement, biodiversité, gouvernance et risques sociaux.

Type de risque	Description
<b>Changement climatique et risques environnementaux</b>	
<b>Risques climatiques physiques</b>	Les risques physiques résultent de dommages directement causés par des phénomènes climatiques et météorologiques. Ces facteurs peuvent être aigus (dus à des événements naturels) ou chroniques (liés à la montée des températures, à l'acidification des océans et à des changements géographiques à long terme tels que la montée du niveau de la mer). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et doivent donc être limités.
<b>Risques climatiques de transition</b>	Risques de transition liés aux effets de la mise en œuvre d'un modèle économique bas carbone : développements juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations technologiques et percées, perception des clients et des parties prenantes de leur impact potentiel.
<b>Risques de contentieux</b>	Les risques de responsabilité liés aux facteurs environnementaux liés au manquement de prise en compte des risques générés par le financement des entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas leurs engagements à long terme.  Omnes vise à investir dans un éventail d'entreprises européennes. Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à soutenir les entreprises en croissance dans leur transition vers une économie avec peu d'impact environnemental et une plus grande attention portée à l'aspect humain. À ce stade, aucun risque de responsabilité n'a été manifesté dans le cadre d'un contentieux.
<b>Risques liés à la biodiversité</b>	
<b>Risque d'érosion de la biodiversité</b>	L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et augmente le risque que les risques climatiques décrits dans les risques physiques se produisent. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (établissement de nouveaux bâtiments/entrepôts dans les zones non développées, besoins et consommation de matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures, etc.).
<b>Risques de gouvernance</b>	
<b>Risques réputationnels</b>	Le risque réputationnel est l'impact qu'un événement négatif peut avoir sur l'image d'une organisation.  Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou à l'éthique, peut avoir un impact à la fois sur l'évaluation des actifs détenus dans nos fonds et sur la société de gestion elle-même.  Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque de réputation pour le fonds pourraient être liés à l'échec à la mise en œuvre de mesures de surveillance des entreprises financées, à une situation potentielle de corruption ou de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, à des pratiques sociales ou sociétales insoutenables et/ou à la gouvernance de l'une des entreprises financées dans nos fonds.
<b>Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à</b>	Le risque de litige et/ou de responsabilité résulte d'une éventuelle action en justice pour non-respect des réglementations environnementales et sociales.

<b>des facteurs non financiers</b>	Ces risques pourraient limiter la rentabilité financière et la liquidité à long terme des fonds gérés.
<b>Risque de désengagement des actionnaires</b>	<p>Omnes a officialisé une politique d'engagement des actionnaires et exerce des droits de vote dans ses sociétés en portefeuille conformément à cette politique.</p> <p>Le risque viendrait de la non-identification de résolutions nécessitant une action de vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat), la mise en œuvre de mesures sociales (plan de partage des bénéfiques, formation, etc.) et une bonne gouvernance (rémunération, nomination de fiduciaires, audit, etc.).</p>
<b>Risques de non-engagement constructif avec les sociétés du portefeuille</b>	<p>L'organisation d'Omnes permet un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées, permettant une meilleure compréhension des stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants.</p> <p>Le risque viendrait d'un manque d'analyse et de compréhension de la part de nos partenaires.</p>
<b>Risques de corruption, blanchiment d'argent et financement du terrorisme, abus des actifs de l'entreprise</b>	<p>La corruption et le blanchiment d'argent sont l'acte de faciliter, par tous les moyens, la fausse justification de l'origine des biens ou des revenus du coupable d'un crime ou d'une infraction qui a procuré un profit direct ou indirect pour l'auteur ou l'utilisation prévue des profits issus de l'investissement.</p> <p>Omnes a mis en place un système de contrôle et de supervision des avoirs de fonds et des investisseurs visant à réduire la survenue de ce risque lors de la mise en œuvre de ses investissements. Cependant, le risque pourrait provenir d'une mauvaise configuration des bases de données utilisées ou de l'échec à détecter les malversations au sein des entreprises financées.</p> <p>Le risque de sanctions contre ces sociétés pour de telles actions impacterait la rentabilité du fonds et la liquidité à long terme de cette participation.</p>
<b>Risques sociaux</b>	
<b>Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines</b>	Les politiques à mettre en œuvre par les États et le respect des objectifs par toutes les autorités locales nécessitent un changement dans le mode de vie actuel. Ces adaptations concerneront à la fois les moyens de transport, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, ainsi que les besoins en formation et sensibilisation. Ces changements de mode de vie affecteront la vie professionnelle et personnelle des autorités locales.
<b>Risques liés à l'assurance</b>	L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et au déclin de la biodiversité engendrera des coûts d'assurance supplémentaires (catastrophes naturelles, montée du niveau de la mer et leurs impacts sur les côtes, etc.).
<b>Risques médico-sociaux liés au changement climatique et aux besoins d'adaptation</b>	Tous ces bouleversements (changements climatiques, pandémies, changements d'organisation) peuvent avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, aux congés maladie, au stress, etc.). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et de recrutement.

### c) Fréquence de la revue du périmètre de gestion des risques

La gestion des risques ESG est assurée de manière continue à travers les activités d'investissement d'Omnes et son engagement avec les sociétés du portefeuille, et constitue l'une des priorités du Comité ESG. Le contrôle interne des processus ESG est organisé en trois niveaux :

- Le contrôle continu de premier niveau est assuré par les équipes d'investissement, responsables de la bonne mise en œuvre de la diligence

raisonnable ESG tout au long du processus d'investissement, avec le soutien méthodologique de l'équipe ESG & Durabilité.

- Le contrôle de second niveau est assuré par l'équipe Risque & Conformité, indépendamment des équipes opérationnelles, via deux contrôles annuels post-investissement distincts :
  - Examen du cadre ESG — Ce contrôle évalue l'adéquation et la précision du cadre ESG et des dispositifs de gouvernance d'Omnes Capital. Elle vérifie que les politiques requises sont en place et correctement mises en place, que les communications externes d'Omnes Capital sont complètes et exactes en ce qui concerne les obligations de divulgation, et que tous les rapports réglementaires et ESG obligatoires ont été dûment rédigés.
  - Contrôle ESG opérationnel — Ce contrôle examine la manière dont les processus ESG sont menés et surveillés au niveau de l'entreprise en portefeuille. Il évalue si les engagements ESG sont effectivement mis en œuvre en pratique et si chaque fonds respecte les engagements spécifiques pris envers ses partenaires limités (LP).
- Le contrôle de troisième niveau consiste en un audit indépendant des processus ESG d'Omnes effectué tous les trois ans.

Le risque de durabilité est ainsi surveillé à la fois au niveau de la société de gestion (dans le contexte des risques de non-conformité) et au niveau des véhicules gérés (dans le cadre du contrôle des investissements), et revu au moins une fois par an. En 2025, un exercice de cartographie des risques par fonds a été entrepris, incluant des risques liés à la durabilité. À l'avenir, la grille de risques issue de l'exercice de cartographie servira d'outil pour l'équipe d'investissement, qui examinera et mettra à jour si nécessaire chaque trimestre. L'équipe Risques & Conformité l'auditera une fois par an.

#### d) Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques

Plusieurs actions sont entreprises de manière continue pour réduire l'exposition des portefeuilles d'Omnes aux risques ESG.

- Au niveau de la société de gestion : formation des équipes d'Omnes sur les questions climatiques et biodiversitaires, incluant une formation ESG à l'échelle de l'entreprise en janvier 2026, et accès continu à la plateforme Sustainability Unlocked.
- Au niveau des investissements :
  - L'intégration de l'exposition géographique aux dangers climatiques et aux impacts sur la biodiversité comme critère dans la sélection des investissements, via l'évaluation systématique des risques climatiques et biodiversitaires menée en diligence raisonnable pour les actifs d'infrastructure ;
  - Le renouvellement annuel de l'évaluation des risques à l'échelle du portefeuille, réalisée en 2025 sur les fonds Capenergie et Construction Energie Plus, dont les résultats et recommandations au niveau des actifs sont partagés avec les sociétés du portefeuille ;
  - Le soutien aux entreprises du portefeuille dans la réalisation de leurs propres études de risques liés au climat et à la biodiversité, par la formation, l'accès à des experts, et la mise à disposition d'outils et de cadres de référence, dont la plateforme Altitude et le Capenergie Biodiversity Toolkit ;
  - Soutien à la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation identifiées par ces évaluations.

### e) Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG restent difficiles à quantifier dans le secteur du capital-investissement, car des méthodologies solides pour traduire les évaluations ESG et climatiques en valeur financière sont encore en cours de développement.

Lors de l'évaluation des risques environnementaux avec AXA Climate Altitude, nous avons également examiné les indicateurs quantitatifs de pertes produits par la plateforme, tels que les pertes annuelles moyennes dues aux dommages matériels et à l'interruption des activités. Compte tenu des limites méthodologiques et de données actuelles – une couverture incomplète des risques climatiques – nous avons conclu que ces estimations ne sont pas encore suffisamment solides pour éclairer l'impact financier des actifs.

Au lieu de cela, chaque fois qu'une évaluation des risques est réalisée, l'analyse physique de l'exposition au risque est partagée avec nos équipes d'investissement au niveau de l'entreprise et du fonds afin de mieux comprendre les risques climatiques à long terme affectant chaque actif pendant la période de détention et à la sortie. Cela garantit que les considérations climatiques sont prises en compte dans la surveillance des investissements et la prise de décision – par exemple dans la planification des dépenses en capital, l'assurance et la stratégie de sortie. Nous avons l'intention de maintenir cette approche en cours d'examen à mesure que les méthodologies de marché mûrissent.

Omnes s'engage à surveiller chaque année notre approche d'estimation de l'impact financier des risques ESG à mesure que les méthodologies du marché évoluent.

## I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8/9 DU RÈGLEMENT SUR LA TRANSPARENCE (SFDR)

Au 31 décembre 2025<sup>9</sup> :

- 8 fonds sont classés sous l'article 8, représentant 1 259 millions d'euros d'actifs sous gestion, soit 18,8 % du total des actifs sous gestion de 6,7 milliards d'euros.
- 8 fonds sont classés dans l'article 9, représentant 2 332 millions d'euros d'actifs sous gestion, soit 34,8 % du total des actifs sous gestion de 6,7 milliards d'euros.

Au total, 53,6 % des actifs sous gestion d'Omnes Capital sont gérés via des produits financiers classés selon les articles 8 et 9 du SFDR.

Les fonds Omnes classés sous l'article 8 sont :

Fonds de co-investissement CAA 2022  
 Capenergie 4 SLP  
 Capenergie 4 FPCI  
 Construction Energie Plus FPCI  
 Géophoros  
 Omnes Co Invest Ilmatar  
 Omnibus Co-Invest Tag  
 Fonds de co-investissement Omnes 7

Les fonds Omnes classés sous l'article 9 sont :

Capenergie 5 SLP  
 Capenergie 5 FPCI  
 Énergie Plus 2 de construction  
 Construction Énergie Plus 2 SFS  
 Omnes Co-Invest CCE

<sup>9</sup> Le concept d'actifs sous gestion représente les actifs sous gestion rapportés à l'AMF dans le cadre du reporting de l'AIFM.

Les omnes co-investissent l'énergie du tour  
 Omnes co-investissent Enova 2  
 Omnes Real Tech 2

## II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

### A. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Le Règlement (UE) 2019/2088 (le « SFDR ») couvre les divulgations liées à la durabilité dans le secteur des services financiers. En vertu de l'article 4 du SFDR, les gestionnaires d'actifs comptant moins de 500 employés peuvent adopter une approche de conformité ou d'explication pour l'examen des principaux impacts négatifs (« PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité consolidée. Omnes Capital relève de cette catégorie et, après mûre réflexion, a choisi de ne pas prendre en compte les PAI au niveau de l'entité consolidée pour la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'article 4(1)(b) de la SFDR. Cette position est exposée dans la déclaration du cabinet publiée sur son site internet.

Les considérations PAI sont intégrées au niveau de fonds spécifiques lorsque cela correspond à leurs stratégies et mandats d'investissement distincts. Pour ces fonds, les PAI pertinents sont sélectionnés, et les actions d'atténuation sont définies et mises en œuvre au niveau du produit. Compte tenu des stratégies d'investissement distinctes des fonds, établir des mesures d'atténuation universelles au niveau de l'entité n'est pas jugé réalisable ni approprié pour le moment.

Un autre facteur dans cette décision est l'état actuel de la disponibilité et de la qualité des données des entreprises investies. Omnes Capital investit fréquemment dans des petites et moyennes entreprises, qui en sont souvent à un stade précoce de développement de leurs pratiques ESG et ne sont généralement pas soumises à des obligations de divulgation complète de durabilité ; la collecte systématique de tous les indicateurs PAI exigés par le SFDR ne peut donc pas être garantie de manière fiable. De plus, les données fournies par les sociétés investies ne sont généralement pas auditées par des prestataires indépendants. Bien qu'Omnes Capital s'efforce d'assurer la robustesse des données qu'elle utilise et d'appliquer des processus internes de validation pour les PAI divulgués au niveau du produit, elle ne peut pas encore garantir systématiquement la qualité et la solidité de tous les indicateurs PAI dans l'ensemble du portefeuille à ce stade.

### B. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Les PAI sont pris en compte et divulgués au niveau du fonds. Les indicateurs PAI des fonds concernés — couvrant tous les indicateurs obligatoires et les indicateurs volontaires supplémentaires sélectionnés pour chaque fonds, ainsi qu'une comparaison avec la période de référence précédente — sont présentés en Annexe I de ce rapport et dans les divulgations périodiques du SFDR annexées aux rapports annuels des fonds.

### C. POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET À PRIORISER LES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS

Omnes Capital applique un cadre ESG propriétaire unique qui répond aux deux dimensions de la double matérialité : la gestion des risques de durabilité — les effets potentiels des facteurs ESG sur la valeur des investissements — et l'identification, la priorisation et la gestion des principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les étapes de ce cadre, appliquées tout au long du cycle de vie de l'investissement, sont décrites dans la section H(a) de la Partie I de ce rapport.

Dans ce cadre, les impacts négatifs sont spécifiquement traités par : le criblage négatif effectué face aux exclusions à l'échelle des Omnes et aux restrictions au niveau des fonds, qui élimine les activités ayant les impacts inhérents les plus sévères de l'univers investissable ; l'évaluation des risques climatiques et biodiversité, menée pour les infrastructures, qui identifie les impacts potentiels de ces actifs sur les zones sensibles à la biodiversité et les espèces menacées ainsi que leurs dépendances ; la due diligence ESG, dont les grilles de notation couvrent les impacts environnementaux et sociaux des entreprises et dont les résultats sont systématiquement présentés dans le mémorandum d'investissement soumis au Comité d'investissement ; et, pendant la période de détention, la collecte annuelle et la révision des principaux indicateurs d'impact négatif des fonds concernés, sur la base desquels Omnes collabore avec les sociétés du portefeuille pour comprendre les impacts négatifs importants et soutenir la mise en œuvre de mesures de remédiation, notamment à travers des plans d'action ESG et diverses mesures décrites dans la section ci-dessous.

#### **D. POLITIQUE D'ENGAGEMENT**

Omnes Capital collabore avec ses sociétés en portefeuille tout au long du cycle d'investissement dans le cadre de son approche d'investissement responsable. Pour les entreprises dans lesquelles Omnes Capital détient la majorité des parts, la société soutient activement l'intégration de la durabilité en tirant parti de son expertise et de ses réseaux, et en déployant des kits à outils et des formations. Les équipes d'investissement, avec le soutien de l'équipe ESG & Durabilité, interagissent directement avec les équipes de direction et opérationnelles de l'entreprise pour initier les changements nécessaires afin d'atteindre les plans d'action prédéfinis.

Lorsque Omnes Capital investit en tant qu'actionnaire minoritaire ou via une coentreprise, elle reconnaît que sa capacité à influencer la mise en œuvre de son cadre ESG est intrinsèquement limitée. Pour atténuer cela, Omnes Capital veille à ce que l'entreprise cible respecte la majorité de ses engagements ESG lors du processus d'investissement et, lorsque possible, coordonne avec les co-investisseurs pour renforcer l'effet de levier collectif et promouvoir des pratiques de durabilité solides.

Lorsque cela est applicable à ses stratégies d'investissement, Omnes Capital exerce le droit de vote lors des assemblées générales des sociétés en portefeuille, guidé par des considérations financières, stratégiques et de durabilité, y compris l'alignement avec les plans d'amélioration ESG définis au moment de l'investissement initial. Pour les sociétés cotées, Omnes Capital s'engage à voter lorsque sa participation dépasse 5 % des droits de vote ou du capital ; En dessous de ce seuil, l'exercice du droit de vote est possible mais pas obligatoire.

#### **E. RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES**

L'approche d'investissement responsable d'Omnes Capital et son examen des principaux impacts négatifs ont été élaborés sur la base des principes et normes suivants : les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) ; les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ; le Pacte mondial des Nations Unies (CGNU) ; les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; la Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux et droits au travail ; la Charte France Invest des engagements ESG ; la Charte France Invest pour la parité entre les sexes ; et les recommandations de l'ancien Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (TCFD).

De plus, Omnes Capital contribue et tire des informations des initiatives suivantes : Initiative Climat International (iCI) ; France Invest ; Reframe Venture (anciennement VentureESG) ; et niveau 20. Concernant France Invest en particulier, Omnes fait partie de la Commission Sustainability de France Invest et signataire de la Charte pour promouvoir l'égalité des sexes.

ANNEXE I – PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS DES FONDIS GÉRÉS

FONDIS CAPENERGIE 4 (ART.8)

Indicateur de durabilité défavorable			Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>								
Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>56.60</b>	5.44	Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 99 % des investissements du Fonds (contre 38 % pour la période de référence 2024). Une entreprise, NRG2ALL, n'a pas pu déclarer ses émissions de GES. L'entreprise n'a eu aucun projet de construction et n'a généré aucun revenu. L'entreprise comptait 3 employés à temps plein fin 2025. Par conséquent, nous considérons les émissions de l'entreprise très minimes.	Depuis la période de référence précédente, Omnes Capital a activement collaboré avec les sociétés du portefeuille pour améliorer la qualité et l'exhaustivité des données sur les émissions de GES rapportées. Ce travail inclut le soutien aux entreprises du portefeuille dans l'analyse des variations annuelles de leurs profils d'émissions. Ces efforts visent à permettre aux entreprises du portefeuille d'identifier des leviers opérationnels et de développement pour une réduction des émissions plus ciblée et efficace au fil du temps.
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>653.20</b>	2 383.55		
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>15 402.90</b>	17 992.07		
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>16 112.70</b>	20 381.05		
			Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>1.22</b>	19.77		
	Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€M investissements	<b>33.00</b>	100.28	Toutes les émissions de GES des entreprises sauf une sont directement déclarées par des entreprises. Les émissions de GES d'Enova Value I GmbH ont été estimées conformément au protocole GHG, couvrant le scope 1, le scope 2 et le scope 3 en	À l'avenir, le Fonds maintiendra son	

	Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€M de revenus	<b>841.78</b>	12 746.30	<p>amont. Les calculs utilisent un modèle d'entrée-sortie environnementalement étendu (EEIO) via l'outil Altitude par AXA Climate. Cette méthode estime les émissions en appliquant des facteurs d'intensité carbone spécifiques à chaque secteur issus du jeu de données EXIOBASE (couvrant 49 régions et 163 secteurs industriels) aux données financières (chiffre d'affaires) de l'entreprise cible.</p> <p>L'empreinte carbone globale et l'intensité des GES ont diminué de manière significative durant la période de référence 2025, principalement en raison d'une réduction des émissions de Scope 3, qui représentent la plus grande part des émissions totales de GES pour les développeurs d'énergies renouvelables. Cette réduction reflète un volume d'actifs en construction plus faible que la période de référence précédente, car les biens d'équipement associés aux activités de construction sont inclus dans le cadre du champ 3. En conséquence, les variations annuelles de cet indicateur sont largement attribuables à l'ampleur et au stade des pipelines de développement de projets</p>	<p>approche à double niveau dans son engagement avec l'entreprise sur cet indicateur :</p> <p><b>Évitement des émissions</b> — par un soutien continu au développement des énergies renouvelables à travers le portefeuille.</p> <p><b>Réduction opérationnelle des émissions</b> — par un engagement structuré avec les sociétés du portefeuille, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte systématique des données sur les GES via la plateforme Novata, en soutenant les entreprises du portefeuille dans l'adoption de l'outil Carbon Navigator pour une comptabilité standardisée alignée sur le protocole GHG ;</li> <li>• Des points de contact réguliers avec les entreprises du portefeuille pour comprendre les moteurs d'émissions et soutenir le développement de stratégies efficaces de réduction ;</li> <li>• Intégration de la maturité durable Capenergie en cinq étapes Cadre pour aider les entreprises à évaluer et gérer les émissions tout au long de leur chaîne de valeur, en</li> </ul>
--	------------------	---	------------------------------------	---------------	-----------	---	---

					<p>des sociétés du portefeuille.</p> <p>Les émissions de l'Ambiance 1 ont augmenté par rapport à la période précédente, grâce à une couverture accrue des données et à des raffinements méthodologiques.</p> <p>TagEnergy a adopté une méthodologie révisée pour prendre en compte les émissions liées à l'utilisation de biomasse, reflétant spécifiquement les changements d'utilisation des sols dans les empreintes du projet, ce qui a entraîné une augmentation significative de ses chiffres rapportés dans le cadre du Scope 1.</p> <p>En regardant vers l'avenir, à mesure que les sociétés du portefeuille progressent dans les cycles de développement des projets et que d'autres actifs entrent en phase de construction, Omnes Capital prévoit que les émissions de GES déclarées — en particulier le Scope 3 — pourraient augmenter lors des périodes de référence suivantes. Bien que ces émissions à court terme soient censées être compensées à long terme grâce à la contribution du portefeuille à la décarbonation du réseau,</p>	mettant particulièrement l'accent sur le Scope 3.
--	--	--	--	--	---	---

						Omnes Capital reste engagée à soutenir les initiatives de réduction du carbone dans l'ensemble des opérations des sociétés du portefeuille et continuera à surveiller et à s'engager sur la performance des émissions tout au long de la période d'investissement.	
	Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Le Fonds a investi dans des entreprises dédiées au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. Ces investissements sont alignés sur la stratégie d'investissement de Capenergie 4 et ne concernent pas le secteur des combustibles fossiles.</p>	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 4 ne prévoit pas d'être exposée aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles à mesure que le Fonds s'étendra dans les prochaines périodes de rapport.

			Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>0.00</b>	0.00	Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 99 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 75 % pour la période de référence 2024).  NRG2ALL, comme l'année dernière, ne s'appliquait pas à cet indicateur car l'entreprise ne disposait pas encore d'actifs en activité et donc de production d'énergie.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 4 ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie à partir de sources non renouvelables à mesure que le Fonds s'étendra dans les futures périodes de rapport.
	Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>60.00</b>	53.94	Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 100 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 53 % pour la période de référence 2024).  La proportion de consommation d'énergie non renouvelable reflète le mix énergétique local à travers les activités des entreprises du portefeuille. L'augmentation annuelle de cet indicateur est attribuable à l'élargissement de la couverture des données : une société du portefeuille qui n'avait pas publié de données énergétiques l'année précédente a contribué à ses chiffres pour la première fois cette période de rapport.	Comme cet indicateur de performance dépend en grande partie de la composition des réseaux électriques régionaux, Omnes Capital continuera de soutenir la société en portefeuille dans le développement de projets d'énergies renouvelables afin de renforcer la décarbonation du réseau. Par ailleurs, Omnes Capital collaborera avec la société en portefeuille pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement énergétique alignées qui augmentent la consommation d'énergie renouvelable tout en améliorant l'efficacité énergétique globale lorsque cela sera possible.

	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Chiffre d'affaires GWh/€M	<b>0.46</b>	0.59	<p>Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 99 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 52 % pour la période de référence 2024). Une entreprise, NRG2ALL, n'était pas applicable à cet indicateur car elle n'a pas généré de revenus en 2025 et n'a pas pu le calculer.</p> <p>Toutes les entreprises du portefeuille sont des développeurs d'énergies renouvelables. En tant que telles, elles opèrent dans des secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.</p>	<p>La consommation énergétique du Fonds devrait augmenter à mesure que les sociétés en portefeuille développent leurs activités. Omnes Capital soutiendra les actifs dans la réduction de l'intensité de la consommation d'énergie grâce à des améliorations de l'efficacité des bâtiments, de la mobilité et des stratégies d'approvisionnement énergétique. Le Capenergie ESG Scoring Grid et le Sustainability Maturity Framework servent d'outils essentiels pour orienter les discussions et établir des priorités adaptées à chaque entreprise en portefeuille.</p>
Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Toutes les sociétés du portefeuille ont maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'obtention des permis et ont réalisé des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément aux exigences légales. Ces</p>	<p>Omnes Capital a continué à surveiller et à soutenir les entreprises du portefeuille dans l'élaboration de cadres et de stratégies de gouvernance interne sur la biodiversité, plusieurs entreprises enregistrant des progrès significatifs durant la période de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ilmatar a appliqué la méthodologie Biodiversity Net Gain à ses projets solaires, complétée par des pratiques sur site</li> </ul>

						<p>évaluations ont confirmé que les activités des entreprises n'avaient pas généré d'effets négatifs sur l'environnement environnant ou les zones affectées. La surveillance environnementale continuera d'être menée tout au long des phases de construction et d'exploitation de tous les projets concernés.</p>	<p>telles que le pâturage solaire et la création d'habitats pour pollinisateurs. Ilmatar a également contribué à une initiative locale de repeuplement de poissons et a participé au projet de recherche WINDLIFE, qui étudie les impacts de l'énergie éolienne sur les espèces protégées ; • Tag Energy a initié le développement d'un outil de suivi des indicateurs clés de la biodiversité pour ses projets éolien et BESS, censé renforcer ses engagements en biodiversité lors du prochain cycle de rapport ; • NRG2all a soutenu la biodiversité par la mise en place de bandes à faible tonte et des plantations favorables aux abeilles.</p> <p>De plus, Omnes Capital a continué d'appliquer l'outil Altitude by AXA Climate pour évaluer les risques liés à la biodiversité dans l'ensemble du portefeuille. À l'avenir, Omnes Capital continuera de surveiller la performance et de soutenir les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre et</p>
--	--	--	--	--	--	--	---

							l'avancement de leurs stratégies de biodiversité.
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00</b>	0.00	<p>Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (contre 65 % pour la période de référence 2024).</p> <p>Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.</p>	<p>Le portefeuille n'a eu aucune émission d'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.</p>

Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00014</b>	0.00012	<p>Portée des rapports 2025 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (contre 75 % pour la période de référence 2024).</p> <p>Les déchets dangereux sont attribuables aux déchets dangereux rapportés par Tag Energy. Tag Energy a signalé une réduction des déchets dangereux par rapport à la période de référence précédente, passant de 6 tonnes en 2024 à 1,44 tonne en 2025. L'augmentation de cet indicateur PAI est entièrement due à l'augmentation du poids NAV de Tag appliquée au calcul.</p> <p>Les déchets déclarés étaient principalement constitués d'huile hydraulique, d'huile moteur et de diesel générés par des fuites ou des dysfonctionnements d'équipement lors de la construction de GPWF1 et GPWF2. Tous les déchets dangereux étaient retirés du site par un entrepreneur agréé, avec des certificats de transport des déchets correspondants délivrés.</p>	<p>Au niveau du portefeuille, Omnes Capital a collaboré avec des entreprises du portefeuille sur des pratiques d'économie circulaire par le partage des connaissances et l'identification de solutions pratiques de réduction des déchets, notamment lors du démantèlement. Omnes Capital continuera de surveiller les indicateurs des déchets dangereux et de collaborer avec Tag Energy pour minimiser la génération de déchets dangereux partout où des alternatives viables existent.</p>
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							

Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG de Capenergie, son cadre de maturité durable Capenergie et le questionnaire aligné sur la taxonomie pour orienter les discussions avec les sociétés du portefeuille.
--	------------------	---	-----------------------	-------------	------	--	---

						<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en utilisant les quatre critères clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite d'entreprise</li> <li>• Mise en œuvre de politiques et processus anti-corruption et anti-corruption</li> <li>• Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de gestion des griefs</li> <li>• Adoption d'au moins un code de conduite pour les fournisseurs</li> </ul> <p>Depuis la période de référence précédente, deux sociétés du portefeuille ont progressé selon ces critères. Cependant, une entreprise continue de ne pas disposer de processus ou de mécanismes suffisants pour répondre pleinement aux exigences du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE.</p> <p>Ortus Power a mis en place une politique de code de</p>	<p>Omnes Capital continuera de soutenir ses sociétés en portefeuille, en particulier Ortus Power Resources, dans le renforcement de leurs procédures internes et de leurs systèmes de conformité grâce à un engagement continu avec les sociétés du portefeuille.</p> <p>L'amélioration de cet indicateur sera incluse dans les plans d'action ESG individuels des deux entreprises pour 2026.</p>
	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>17.85</b>	37.84		

						<p>conduite, une politique anti-corruption et corruption, ainsi qu'une procédure pour les lanceurs d'alerte. Un code de conduite des fournisseurs reste en vigueur ; Cependant, la société a confirmé que la mise en œuvre est en cours et devrait être achevée avant la prochaine période de rapport.</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--

	Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	<b>11.01</b>	14.67	<p>Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 78 % des investissements du Fonds (contre 62 % pour la période de référence 2024). Deux sociétés du portefeuille ont été exclues de cet indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enova II GmbH, en tant que coentreprise sans employés, n'est pas applicable à cet indicateur ;</li> <li>• NRG2all, avec un effectif total de trois employés à temps plein et aucune employée féminine, ne présente pas d'écart salarial mesurable entre les sexes et a donc été exclue du calcul.</li> </ul>	<p>Traiter l'écart salarial entre les sexes est complexe en raison de facteurs externes, notamment les réglementations locales sur la rémunération et les contraintes du marché du travail. Omnes Capital continuera à collaborer et à soutenir les entreprises du portefeuille, autant que possible, pour renforcer les politiques internes visant à accroître l'inclusion et l'égalité dans la culture d'entreprise, les procédures de recrutement et les pratiques de promotion, tout en contribuant également à promouvoir la diversité de genre dans les initiatives d'éducation et de formation en énergies renouvelables.</p>
	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	<b>9.73</b>	2.78	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>La méthodologie de calcul de cet indicateur a été mise à jour durant la période de référence pour appliquer une moyenne pondérée par la VNAV entre les sociétés du portefeuille, afin de mieux refléter la pondération relative de chaque société au sein du Fonds et de mieux s'aligner</p>	<p>En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital œuvrera à améliorer la diversité de genre au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité des cadres au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.</p>

						<p>sur les attentes réglementaires du SFDR. Les chiffres de 2024 ont été réédités en conséquence afin d'assurer une comparaison annuelle.</p> <p>L'amélioration annuelle de la diversité de genre au sein des conseils est attribuable à la nomination d'une femme membre du conseil d'administration de Power Capital durant la période de référence 2025.</p>	
	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.</p>	<p>Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, on s'attend à ce que le Fonds n'investisse plus dans cette industrie d'armement controversée dans les années à venir.</p>

## FONDS CAPENERGIE 5 (ART. 9)

Indicateur de durabilité défavorable	Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>					

Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>212.60</b>	41.75	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). À l'exception d'une entreprise, Enova II GmbH, n'a pas pu déclarer ses émissions de Scope 3.</p> <p>Les chiffres sur les émissions de GES rapportés couvrent à la fois les émissions au niveau des entités et des projets à travers le portefeuille. L'empreinte carbone globale et l'intensité des GES ont diminué de manière significative durant la période de référence 2025, principalement en raison d'une réduction des émissions de Scope 3, qui représentent la plus grande part des émissions totales de GES pour les développeurs d'énergies renouvelables. Cette réduction reflète un volume d'actifs en construction plus faible que la période de référence précédente, car les biens d'équipement associés aux activités de construction sont inclus dans le cadre du champ 3. En conséquence, les variations annuelles de cet indicateur sont largement attribuables à l'ampleur et au stade des pipelines de développement de projets des sociétés du portefeuille.</p> <p>Les émissions de scope 1 ont augmenté par rapport à la période précédente, grâce à</p>	<p>Depuis la période de référence précédente, Omnes Capital a activement collaboré avec les sociétés du portefeuille pour améliorer la qualité et l'exhaustivité des données sur les émissions de GES rapportées. Ce travail inclut le soutien aux entreprises du portefeuille dans l'analyse des variations annuelles de leurs profils d'émissions. Ces efforts visent à permettre aux entreprises du portefeuille d'identifier des leviers opérationnels et de développement pour une réduction des émissions plus ciblée et efficace au fil du temps.</p> <p>À l'avenir, le Fonds maintiendra son approche à double niveau dans son engagement avec l'entreprise sur cet indicateur :</p> <p><b>Évitement des émissions</b> — par un soutien continu au développement des énergies renouvelables à travers le portefeuille.</p> <p><b>Réduction opérationnelle des émissions</b> — par un engagement structuré avec les sociétés du portefeuille, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte systématique des données sur les GES via la plateforme Novata, en soutenant les entreprises du portefeuille dans l'adoption de l'outil Carbon Navigator pour une comptabilité standardisée alignée sur le</li> </ul>
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>4 455.30</b>	2 365.69		
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>72 725.90</b>	121 183.27		
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>77 393.80</b>	123 590.70		
			<i>Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)</i>	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>100.20</b>	65.38		
Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€M investissements	<b>78.20</b>	211.17				
Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€M de revenus	<b>12 989.42</b>	35 833.16				

					<p>des améliorations méthodologiques et à l'amélioration de la qualité des données dans deux sociétés du portefeuille. Faria a élargi ses limites de Scope 1 pour inclure les véhicules industriels et commerciaux, qui n'avaient pas été capturés lors des périodes de rapport précédentes. TagEnergy a adopté une méthodologie révisée pour prendre en compte les émissions liées à l'utilisation de biomasse, reflétant spécifiquement les changements d'utilisation des sols dans les empreintes du projet, ce qui a entraîné une augmentation significative de ses chiffres rapportés dans le cadre du Scope 1. Les émissions de scope 2 ont augmenté en raison d'une consommation d'électricité accrue liée à l'augmentation de la capacité installée des projets d'énergie renouvelable dans l'ensemble du portefeuille.</p> <p>En regardant vers l'avenir, à mesure que les sociétés du portefeuille progressent dans les cycles de développement des projets et que d'autres actifs entrent en phase de construction, Omnes Capital prévoit que les émissions de GES déclarées — en particulier le Scope 3 — pourraient augmenter lors des périodes de référence suivantes. Bien que ces émissions à court terme soient censées être</p>	<p>protocole GHG ; • Des points de contact réguliers avec les entreprises du portefeuille pour comprendre les moteurs d'émissions et soutenir le développement de stratégies efficaces de réduction ; • Intégration de la maturité durable Capenergie en cinq étapes Cadre pour aider les entreprises à évaluer et gérer les émissions tout au long de leur chaîne de valeur, en mettant particulièrement l'accent sur le Scope 3.</p>
--	--	--	--	--	---	--

							compensées à long terme grâce à la contribution du portefeuille à la décarbonation du réseau, Omnes Capital reste engagée à soutenir les initiatives de réduction du carbone dans l'ensemble des opérations des sociétés du portefeuille et continuera à surveiller et à s'engager sur la performance des émissions tout au long de la période d'investissement.	
	Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).  Capenergie 5 a investi dans sept entreprises dédiées au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. Ces investissements sont alignés sur la stratégie d'investissement de Capenergie 5 et ne concernent pas le secteur des combustibles fossiles.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 5 ne prévoit pas d'être exposée aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles à mesure que le Fonds s'étendra dans les prochaines périodes de rapport.
	Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>0.00</b>	0.00	Portée des rapports 2025 – Ce chiffre couvre 90 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 91 % pour la période de référence 2024).  Enray Power, comme l'année dernière, n'était pas applicable à cet indicateur car l'entreprise ne disposait pas encore d'actifs en activité et donc pas de production d'énergie.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 5 ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie à partir de sources non renouvelables à mesure que le Fonds s'étendra dans les périodes de rapport futures.

							<p>Portée du reporting 2025 – Ce chiffre couvre 100 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 81 % pour la période de référence 2024).</p> <p>La proportion de consommation d'énergie non renouvelable reflète le mix énergétique local à travers les activités des entreprises du portefeuille.</p> <p>L'augmentation annuelle de cet indicateur s'explique par deux facteurs :</p> <p>•<b>Couverture élargie des données</b> : Deux sociétés du portefeuille qui n'avaient pas publié de données énergétiques l'année précédente ont contribué à leurs chiffres pour la première fois de cette période de rapport.</p> <p>•<b>Ajustement méthodologique</b> : La consommation totale d'énergie précédemment divulguée d'une entreprise du portefeuille n'avait pas inclus les sources d'énergie non renouvelables ; cette correction a été appliquée pour la période de reporting en cours, ce qui entraîne une révision à la hausse de son ratio d'énergie non renouvelable.</p>	<p>Comme cet indicateur de performance dépend en grande partie de la composition des réseaux électriques régionaux, Omnes Capital continuera de soutenir la société en portefeuille dans le développement de projets d'énergies renouvelables afin de renforcer la décarbonation du réseau. Par ailleurs, Omnes Capital collaborera avec la société en portefeuille pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement énergétique alignées qui augmentent la consommation d'énergie renouvelable tout en améliorant l'efficacité énergétique globale lorsque cela sera possible.</p>
			Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	59.45	54.24		

	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Chiffre d'affaires GWh/€M	1.49	0.44	<p>Portée des rapports 2025 – Ce chiffre couvre 90 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 81 % pour la période de référence 2024). Une entreprise, Enray Power, n'était pas applicable à cet indicateur car elle n'a pas généré de revenus en 2025 et n'a pas pu le calculer.</p> <p>Toutes les entreprises du portefeuille sont des développeurs d'énergies renouvelables. En tant que telles, elles opèrent dans des secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.</p> <p>L'augmentation annuelle de cet indicateur est attribuable à deux facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Couverture des données élargie</b> — Une entreprise du portefeuille qui n'a pas publié de données sur la consommation d'énergie lors de la période de référence précédente a fourni des chiffres pour la première fois durant la période de référence 2025, ce qui a permis de rendre compte plus large que l'année précédente.</li> <li>• <b>Augmentation de la consommation d'électricité</b> — Plusieurs sociétés du portefeuille ont enregistré une consommation d'électricité plus élevée,</li> </ul>	<p>La consommation énergétique du Fonds devrait augmenter à mesure que les sociétés en portefeuille développent leurs activités. Omnes Capital soutiendra les actifs dans la réduction de l'intensité de la consommation d'énergie grâce à des améliorations de l'efficacité des bâtiments, de la mobilité et des stratégies d'approvisionnement énergétique. Le Capenergie ESG Scoring Grid et le Sustainability Maturity Framework servent d'outils essentiels pour orienter les discussions et établir des priorités adaptées à chaque entreprise en portefeuille.</p>
--	------------------	--	---------------------------	------	------	---	---

						reflétant l'expansion de la capacité installée à mesure que des projets supplémentaires étaient acquis ou que des projets existants augmentaient leur capacité opérationnelle en mégawatts.	
Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Toutes les sociétés du portefeuille ont maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'obtention des permis et ont réalisé des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément aux exigences légales. Ces évaluations ont confirmé que les activités des entreprises</p>	Comme Capenergie 5 vise 80 à 100 % de ses investissements conformément à la taxonomie européenne et à tous les critères de « Ne pas causer de dommages significatifs » (DNSH), l'atténuation des impacts sur la biodiversité constitue une considération centrale pour le Fonds. Omnes Capital a continué à surveiller et à soutenir les entreprises du portefeuille dans le développement de cadres et de stratégies de gouvernance interne sur la biodiversité, plusieurs entreprises ayant

					<p>n'avaient pas généré d'effets négatifs sur l'environnement environnant ou les zones affectées. La surveillance environnementale continuera d'être menée tout au long des phases de construction et d'exploitation de tous les projets concernés.</p>	<p>enregistré des progrès durant la période de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CCE a développé une stratégie de biodiversité au niveau des détentions, intégrant des évaluations systématiques de la biodiversité dans son processus de due diligence et intégrant des principes de conception favorables à la biodiversité lorsque cela est possible ;</li> <li>• Tag Energy a initié le développement d'un KPI de la biodiversité outil de suivi pour ses projets éolien et BESS, qui devrait renforcer ses engagements en matière de biodiversité lors du prochain cycle de rapport ;</li> <li>• Faria a établi une politique de biodiversité ;</li> <li>• L'EEF a adopté une politique de diligence raisonnable environnementale, stipulant que tous les projets et activités commerciales sont planifiés et mis en œuvre conformément aux pratiques d'utilisation durable des terres.</li> </ul> <p>De plus, plusieurs sociétés du portefeuille ont lancé des projets pilotes pour calculer le gain net en biodiversité pour leurs projets d'énergie renouvelable, avec un soutien technique fourni par le Fonds. Omnes Capital a également continué d'appliquer l'outil Altitude by AXA Climate pour évaluer les risques liés à la biodiversité à l'ensemble du portefeuille.</p>
--	--	--	--	--	---	---

							À l'avenir, Omnes Capital continuera de surveiller la performance et de soutenir les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre et l'avancement de leurs stratégies de biodiversité.
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00</b>	0.00	Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (contre 80 % pour la période de référence 2024).  Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.	Le portefeuille n'a eu aucune émission d'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.
Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00624</b>	0.00009	Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (contre 95 % pour la période de référence 2024).  L'augmentation annuelle de cet indicateur est principalement attribuable aux déchets dangereux générés sur le site du projet CCE au Chili, constitués de 15 tonnes de modules photovoltaïques (PV) en fin de vie classés comme déchets dangereux selon les réglementations locales applicables. Ces déchets étaient transférés vers et traités par une installation de gestion des déchets dangereux autorisée conformément à la réglementation locale.	En réponse aux déchets de modules PV en fin de vie identifiés durant la période de référence 2025, le CCE a lancé une évaluation complète du cycle de vie (LCA) couvrant toutes les étapes du projet, de la fabrication au démantèlement, avec des conclusions destinées à éclairer les mesures de réduction des déchets et à améliorer l'efficacité des ressources. Omnes Capital continuera de soutenir CCE dans la réduction des déchets dangereux et l'identification de solutions d'économie circulaire pour les modules photovoltaïques en fin de vie.  Au niveau du portefeuille,

						En revanche, Tag Energy a signalé une réduction significative des déchets dangereux par rapport à la période de référence précédente, passant de 6 tonnes en 2024 à 1,44 tonne en 2025. Les déchets déclarés étaient principalement constitués d'huile hydraulique, d'huile moteur et de diesel générés par des fuites ou des dysfonctionnements d'équipement lors de la construction de GPWF1 et GPWF2. Tous les déchets dangereux étaient retirés du site par un entrepreneur agréé, avec des certificats de transport des déchets correspondants délivrés.	Omnes Capital a collaboré avec des entreprises du portefeuille sur des pratiques d'économie circulaire par le partage des connaissances et l'identification de solutions pratiques de réduction des déchets, notamment lors du démantèlement. Omnes Capital continuera de surveiller les indicateurs des déchets dangereux et de collaborer avec Tag Energy pour minimiser la génération de déchets dangereux partout où des alternatives viables existent.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG de Capenergie, son cadre de maturité durable Capenergie et le questionnaire aligné sur la taxonomie pour orienter les discussions avec les sociétés du portefeuille.

						<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en utilisant les quatre critères clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite d'entreprise</li> <li>• Mise en œuvre de politiques et processus anti-corruption et anti-corrupcion</li> <li>• Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de gestion des griefs</li> <li>• Adoption d'au moins un code de conduite pour les fournisseurs</li> </ul> <p>Toutes les entreprises disposaient de processus et de mécanismes de conformité pour la conformité à l'UNGC et à l'OCDE en 2025.</p>	<p>Suite à un engagement continu et au soutien consultatif du Fonds, Faria a réussi à établir des processus de conformité alignés sur le Pacte mondial des Nations Unies et les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales durant la période de référence, y compris l'adoption d'un Code de conduite et d'une politique des droits de l'homme.</p> <p>En tant que coentreprise, Enova II GmbH ne dispose pas de processus indépendants établis. Cependant, le Fonds a intégré ses exigences concernant la conformité au Pacte mondial des Nations Unies et à l'OCDE — y compris les engagements en matière de procédures en matière de droits de l'homme et le respect du Code de conduite des partenaires d'affaires — dans la politique d'entreprise responsable intégrée à l'accord des actionnaires. Enova Group, en tant que partenaire d'investissement, a confirmé que la Politique d'Entreprise Responsable fait partie de sa politique globale d'ENOVA, à laquelle il adhère entièrement.</p> <p>Omnes Capital continuera de surveiller la conformité et de soutenir les entreprises du portefeuille dans le maintien</p>
	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	30.41		

							de ce standard de performance.
Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen pondéré en %	<b>19.00</b>	19.00	<p>Champ d'action du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 80 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). Enova II GmbH est une coentreprise sans employés, et ce ratio n'est donc pas applicable à l'entreprise.</p> <p>L'écart salarial entre les sexes reste au même niveau que l'année dernière.</p>	<p>Traiter l'écart salarial entre les sexes est complexe en raison de facteurs externes, notamment les réglementations locales sur la rémunération et les contraintes du marché du travail. Omnes Capital continuera à collaborer et à soutenir les entreprises du portefeuille, autant que possible, pour renforcer les politiques internes visant à accroître l'inclusion et l'égalité dans la culture d'entreprise, les procédures de recrutement et les</p>	

							pratiques de promotion, tout en contribuant également à promouvoir la diversité de genre dans les initiatives d'éducation et de formation en énergies renouvelables.
	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen pondéré en %	<b>4.00</b>	5.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Au niveau de l'entreprise, la composition par sexe du conseil d'administration est restée inchangée dans toutes les sociétés du portefeuille à l'exception de Turn Energy, où la part des femmes dans les conseils est passée de 14 % à 20 %, reflétant une réduction de la taille totale du conseil plutôt que la nomination de nouvelles femmes administratrices. Malgré cette amélioration au niveau de l'entreprise, l'indicateur consolidé a diminué en raison d'une diminution du poids NAV de Turn Energy au sein du portefeuille, utilisé pour calculer l'indicateur.</p>	<p>En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital œuvrera à améliorer la diversité de genre au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité des cadres au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.</p>

	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.</p>	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, on s'attend à ce que le Fonds n'investisse plus dans cette industrie d'armement controversée dans les années à venir.
<b>PAI VOLONTAIRE</b>							
Émissions d'eau, de déchets et de matériaux	Société investie	11. Investissements dans des entreprises sans pratiques durables de terres ou d'agriculture	% des investissements	<b>20.00</b>	79.88	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>La durabilité des terres est intégrée au thème de la biodiversité de l'engagement d'Omnes avec nos sociétés en portefeuille. Toutes les sociétés du portefeuille ont maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'obtention des permis et ont réalisé des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément aux exigences légales. Ces évaluations ont confirmé que les activités des entreprises n'avaient pas généré d'effets négatifs sur l'environnement environnant ou les zones affectées. La surveillance environnementale continuera</p>	La gestion durable des terres est abordée dans le cadre de l'engagement d'Omnes Capital sur la biodiversité avec les sociétés du portefeuille. Pour plus de détails sur les actions entreprises et planifiées concernant cette métrique, veuillez consulter les commentaires sur PAI 7 « Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité ».

						d'être menée tout au long des phases de construction et d'exploitation de tous les projets concernés.	
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	2. Taux d'accidents	Moyenne pondérée en %	<b>0.00</b>	0.00	Aucun accident signalé durant cette période de rapport.	Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.

#### FONDS CCE OMNES CO-INVESTIT (ART. 9)

Indicateur de durabilité défavorable	Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>					

Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>27.02</b>	11.92	<p>Les indicateurs d'émissions de GES couvrent à la fois les émissions de bureau et de projet de CCE, mesurées avec le soutien d'un consultant externe et alignées sur le Protocole des GES.</p> <p>L'empreinte carbone totale absolue de CCE a diminué de 91 % par rapport à l'année dernière. Cette diminution est principalement due à un portefeuille beaucoup plus restreint d'actifs photovoltaïques en construction durant la période de référence 2025, qui sont pris en compte dans le cadre du champ 3 comme biens d'équipement. Ainsi, la variation annuelle de cet indicateur est largement déterminée par la taille et le stade du pipeline de développement de projets du CCE.</p>	<p>Le CCE a fixé un objectif de réduction des GES aligné sur l'Accord de Paris couvrant tous les champs d'émission. Cet objectif sera atteint par une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, une réduction des émissions au niveau du projet, une compensation et la compensation des émissions résiduelles du Scope 3. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour réduire les émissions tant au niveau des projets qu'au niveau des entreprises.</p>
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>5.71</b>	15.49		
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>9 983.60</b>	45 170.50		
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>10 016.33</b>	45 197.91		
			<i>Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)</i>	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>29.02</b>	16.85		
	Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€M investissements	<b>52.39</b>	554.03	<p>En excluant les activités de construction de projets, les émissions opérationnelles de CCE (bureaux uniquement) ont diminué d'environ 29 % d'une année sur l'autre dans tous les domaines. Les émissions du scope 2 ont diminué de 35 %, en conséquence d'une amélioration de l'approvisionnement en électricité et d'une consommation d'énergie</p>	<p>CCE a lancé le développement d'une évaluation complète du cycle de vie (LCA) pour évaluer les impacts environnementaux de ses projets, de la fabrication à la mise hors service. Les conclusions de cette évaluation orienteront les futures mesures de réduction des émissions sur l'ensemble du pipeline du projet. Parallèlement, CCE progresse dans la mise en œuvre de son programme de réduction de l'empreinte carbone, qui fait partie de l'engagement à plus long terme de l'entreprise pour la neutralité carbone.</p>	
Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€M de revenus	<b>1 967.16</b>	17 172.25	<p>Omnes Capital continuera de soutenir CCE dans la réalisation de son objectif de réduction.</p>			

						<p>réduite dans les bureaux. Les émissions opérationnelles de portée 3, principalement composées des déplacements professionnels et des trajets des employés, ont diminué de 32 %. Les émissions de scope 1 issues de la combustion de flotte et mobile ont légèrement diminué de 5 % en termes absolus.</p> <p>Cependant, l'indicateur PAI 1 Scope 1 a augmenté d'une année sur l'autre, en raison d'un changement du ratio pondéré appliqué aux émissions du CCE, qui est passé de 0,17 en 2024 à 0,41 en 2025. Ce facteur méthodologique a amplifié le chiffre rapporté du scope 1 malgré la diminution des émissions absolues sous-jacentes.</p>	
	Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Le CCE, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. L'investissement est aligné sur la stratégie d'investissement du Fonds et n'a pas été impliqué dans le secteur des combustibles fossiles.</p>	La stratégie d'investissement du Fonds sera poursuivie dans les périodes de rapport suivantes.

			Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>0.00</b>	0.00	Le CCE, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. Ainsi, toute l'énergie produite est une énergie renouvelable.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, le Fonds ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie à partir de sources non renouvelables à mesure de son expansion lors des prochaines périodes de rapport.
	Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>30.93</b>	68.22	Le chiffre de 2025 englobe les sources d'énergie issues des projets et des bureaux régionaux du CCE.  La part de la consommation d'énergie non renouvelable a diminué d'environ 55 % sur la période de référence. La consommation énergétique de CCE dépend entièrement du mix énergétique du réseau local. À mesure que de nouveaux projets sont entrés en service, la part d'énergie renouvelable dans le réseau local a augmenté en conséquence, entraînant une part plus faible de l'énergie non renouvelable consommée par le CCE.	Comme cette mesure de performance dépend en grande partie de la composition des réseaux électriques régionaux, Omnes Capital continuera de soutenir la société en portefeuille dans le développement de projets d'énergies renouvelables visant à renforcer la décarbonation du réseau. CCE travaille à une utilisation de 100 % d'énergie renouvelable afin d'atteindre son objectif de réduction des émissions, et Omnes Capital collaborera avec eux pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement énergétique alignées qui augmentent la consommation d'énergie renouvelable tout en améliorant l'efficacité énergétique globale lorsque cela est possible.
	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact		Chiffre d'affaires GWh/€M	<b>0.03</b>	0.06	CCE opère dans des secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.	Omnes Capital soutiendra les actifs dans la réduction de l'intensité de la consommation d'énergie grâce à des améliorations de l'efficacité des bâtiments, de la mobilité et des stratégies d'approvisionnement énergétique. Le Capenergie ESG Scoring Grid et le Sustainability Maturity Framework servent d'outils essentiels pour orienter les discussions et établir des

							priorités adaptées à chaque entreprise en portefeuille.
--	--	--	--	--	--	--	---

Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	<p>Aucun impact négatif n'a été signalé durant cette période de rapport.</p> <p>Le CCE mène des activités visant à protéger et/ou à assainir les zones d'habitat où ses activités ont un impact sur la biodiversité. De plus, le CCE a inclus l'évaluation de la biodiversité dans son processus de diligence raisonnable pour tous les investissements de projet. L'outil Altitude by AXA Climate fournit des contributions au processus d'évaluation du CCE sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• distance des espèces menacées</li> <li>• distance des zones d'intérêt pour la biodiversité</li> <li>• dépendance à l'écosystème</li> <li>• empreinte biodiversité</li> </ul> <p>En 2025, le CCE a développé son programme de biodiversité, le CCE utilise l'outil IBAT pour comprendre les risques et opportunités liés à la biodiversité, ce qui leur fournit des mesures pour soutenir leurs initiatives en biodiversité. En s'appuyant sur la localisation géographique de leurs actifs renouvelables, l'IBAT analyse trois ensembles de données clés sur la biodiversité mondiale afin d'éclairer les initiatives de biodiversité au niveau du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste rouge de l'UICN des espèces menacées,</li> <li>• Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et</li> <li>• Zones clés de biodiversité (KBA) Lorsque cela est possible, le CCE intègre également des éléments de conception respectueux de la biodiversité tels que des toits verts ou des plantations favorables aux pollinisateurs, le</li> </ul>
--------------	------------------	---	-----------------------	------	------	---

							<p>pâturage des moutons, afin de soutenir les écosystèmes locaux et de promouvoir la biodiversité.</p> <p>Omnes continuera de soutenir le CCE dans ses stratégies de biodiversité.</p>
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00</b>	0.00	Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.	L'entreprise a atteint zéro émission d'eau pour l'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.

Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	0.03	0.00	L'augmentation de cet indicateur est attribuable à 15 tonnes de modules photovoltaïques en fin de vie produits sur le site du projet CCE au Chili, qui sont classés comme déchets dangereux selon les exigences réglementaires locales. Le volume des déchets a été transféré et traité par une installation de gestion des déchets dangereux autorisée conformément aux réglementations locales applicables.	CCE a lancé une évaluation complète du cycle de vie (LCA) pour évaluer la génération de déchets à toutes les étapes du projet, de la fabrication au démantèlement. Les résultats soutiendront l'identification de mesures visant à minimiser les déchets et à améliorer l'efficacité des ressources tout au long du cycle de vie des actifs.  Omnes Capital continuera de soutenir le CCE pour minimiser la production de déchets dangereux et promouvoir des solutions d'économie circulaire pour les modules photovoltaïques.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG de Capenergie, son cadre de maturité durable Capenergie et le questionnaire aligné sur la taxonomie pour orienter les discussions avec les sociétés du portefeuille.
	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	Le CCE est déjà mature dans ses politiques/mécanismes de conformité à l'UNGC et à l'OCDE. L'entreprise a mis en place : • Politique ESG • Politique de durabilité englobant les droits humains, la chaîne d'approvisionnement et les engagements en matière de santé et sécurité pour toutes les parties prenantes. La bonne mise	La performance de l'entreprise sur cet indicateur est en accord avec les stratégies du Fonds. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.

						<p>en œuvre de cette politique relève du Conseil de gestion. • Politique antitrust et de concurrence • Code de conduite des fournisseurs signé par tous les fournisseurs et couvrant en particulier les droits de l'homme, les normes du travail, la santé et la sécurité, la législation antitrust et la concurrence. • Le CCE est également signataire du Pacte mondial des Nations Unies.</p> <p>De plus, le CCE dispose d'un processus de diligence raisonnable établi, conforme aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.</p>	
Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	<b>31.93</b>	17.80	<p>L'augmentation annuelle de l'écart salarial ajusté entre les sexes est attribuable à la restructuration de la main-d'œuvre au CCE durant la période de référence, qui a entraîné le départ de plusieurs employés occupant des postes de direction, avec une proportion significative de femmes. Ce changement dans la composition de la main-d'œuvre a temporairement creusé l'écart salarial entre les sexes et ne reflète pas une régression de l'engagement</p>	<p>Étant donné que le CCE traverse actuellement une période de restructuration de la main-d'œuvre avec une pause temporaire dans le recrutement, cet indicateur ne devrait pas s'améliorer à court terme. Néanmoins, le CCE reste engagé en faveur de l'égalité des sexes, avec une politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) en place. Omnes Capital continuera de soutenir CCE dans le maintien de ses initiatives existantes visant à promouvoir un environnement de travail égalitaire et inclusif, et s'engagera avec l'entreprise sur des pratiques d'embauche</p>	

						ou des progrès de l'entreprise en matière d'égalité des sexes.	équitable une fois le recrutement repris.
	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	<b>0.00</b>	0.00	Aucune femme membre du conseil en 2025.	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital œuvrera à améliorer la diversité de genre au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité des cadres au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.
	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, on s'attend à ce que le Fonds n'investisse plus dans cette industrie d'armement controversée dans les années à venir.
<b>PAI VOLONTAIRE</b>							

Émissions d'eau, de déchets et de matériaux	Société investie	11. Investissements dans des entreprises sans pratiques durables de terres ou d'agriculture	% des investissements	0.00	100.00	<p>En tant que développeur d'énergies renouvelables et producteur indépendant d'énergie, l'utilisation des sols par CCE est liée au développement, à la construction et à l'exploitation de systèmes photovoltaïques.</p> <p>En 2025, CCE a déclaré avoir mis en œuvre une gestion responsable des terres, régie par sa politique de durabilité et sa politique sur la biodiversité, qui définissent toutes deux des engagements applicables à CCE et à toutes ses filiales, fournisseurs, entrepreneurs et sous-traitants.</p>	<p>Le CCE applique la hiérarchie d'atténuation à toutes les activités de développement du projet, en priorisant les sites avec une sensibilité écologique minimale et en évitant les habitats à forte valeur ajoutée lorsque cela est possible. Lorsque les impacts sur les terres ne peuvent être évités, le CCE met en œuvre des pratiques de gestion durable des ressources pour réduire les perturbations de la biodiversité, et veille à ce que des mesures de restauration et de compensation soient entreprises pour atteindre des gains nets en biodiversité. Des évaluations d'impact environnemental sont réalisées durant la phase de développement du projet afin d'identifier les risques potentiels pour les écosystèmes et la qualité des terres conformément aux exigences légales locales.</p> <p>La gestion durable des terres est abordée dans le cadre de l'engagement d'Omnes Capital sur la biodiversité avec les sociétés du portefeuille. Pour plus de détails sur les actions entreprises et planifiées par le Fonds concernant cet indicateur, veuillez consulter les commentaires sur PAI 7 « Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité ».</p>
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	2. Taux d'accidents	Moyenne pondérée en %	0.00	0.00	Aucun accident signalé durant cette période de rapport.	Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.

## OMNES CO-INVESTI FONDS ENOVA II (ART. 9)

Indicateur de durabilité défavorable		Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>							
Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>0.00</b>	0.00	Les chiffres des émissions de GES divulgués pour cet indicateur sont basés sur des estimations fournies par l'entreprise. Les émissions de scope 1 ont été rapportées comme négligeables et enregistrées comme zéro en conséquence. Les émissions de scope 2 ont été estimées en multipliant la consommation d'énergie de toutes les éoliennes par l'intensité carbone moyenne du réseau électrique allemand, conformément à la méthodologie appliquée lors de la période de référence précédente.  En tant que coentreprise, Enova Value II représente une holding dans laquelle le Fonds ne détient pas d'investissement direct dans le partenaire opérationnel, le groupe Enova, ce qui entraîne un levier limité pour influencer la stratégie de réduction des émissions de la société. Néanmoins, Omnes Capital s'engage à collaborer avec l'entreprise pour soutenir le développement d'une évaluation complète des émissions de GES couvrant les Champs 1, 2 et 3, que ce soit par la mise en place de l'outil Carbon Navigator ou par l'exploration d'une méthodologie d'estimation fiable. Cette collaboration sera intégrée au plan d'action ESG d'Enova Value II pour 2026.
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>3447.71</b>	987.08	
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non divulgué</b>	Non divulgué	
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>3447.71</b>	987.08	
			Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non divulgué</b>	Non divulgué	
	Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€M investissements	<b>17.20</b>	19.35		
	Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€M de revenus	<b>180.32</b>	21 470.00		
	Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Enova II, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie  La stratégie d'investissement du Fonds sera poursuivie dans les périodes de rapport suivantes.	

							renouvelable en Europe. L'investissement est aligné sur la stratégie d'investissement du Fonds et n'a pas été impliqué dans le secteur des combustibles fossiles.	
Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>0.00</b>	0.00	Enova II, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable en Europe. Ainsi, toute l'énergie produite est une énergie renouvelable.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, le Fonds ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie à partir de sources non renouvelables à mesure de son expansion lors des prochaines périodes de rapport.	
		Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>41.00</b>	37.50	Ces données englobent à la fois la consommation au niveau des projets et au niveau des bureaux.  La part de la consommation d'énergie non renouvelable reflète la composition du mix énergétique local dans les régions opérationnelles de l'entreprise en Allemagne.	Comme cet indicateur de performance dépend en grande partie de la composition des réseaux électriques régionaux, Omnes Capital continuera de soutenir la société en portefeuille dans le développement de projets d'énergies renouvelables afin de renforcer la décarbonation du réseau. Par le temps, Omnes Capital collaborera avec la société en portefeuille pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement énergétique alignées qui augmentent la consommation d'énergie renouvelable tout en	

								améliorant l'efficacité énergétique globale.
	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Chiffre d'affaires GWh/€M	0.26	10.98	<p>Enova II opère dans les secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.</p> <p>La baisse annuelle de cet indicateur est attribuable à une croissance des revenus plus rapide que la consommation d'énergie sur la période de référence.</p>	Omnes Capital s'engagera avec la société en portefeuille pour réduire au maximum cette mesure en augmentant son efficacité énergétique dans la chaîne de valeur. Cela se fera potentiellement en accordant une attention particulière à l'efficacité des bâtiments, à la mobilité et aux stratégies d'approvisionnement énergétique.	

Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	L'entreprise a maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'autorisation et a réalisé des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément aux exigences légales. Ces évaluations ont confirmé que les activités des entreprises n'avaient pas généré d'effets négatifs sur l'environnement environnant ou les zones affectées. Une surveillance continue sera effectuée tout au long de la construction et de l'exploitation.	En tant que coentreprise, Enova Value II représente une holding dans laquelle le Fonds ne détient pas d'investissement direct dans le partenaire opérationnel, Enova Group, ce qui entraîne un levier limité pour influencer la stratégie de biodiversité de l'entreprise. Néanmoins, Omnes Capital continuera d'appliquer l'outil Altitude by AXA Climate pour évaluer les risques liés à la biodiversité au sein des projets sous-jacents, et collaborera avec l'entreprise lorsque tout site est identifié comme ayant un impact négatif potentiel sur les zones environnantes sensibles à la biodiversité.
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	0.00	Non divulgué	Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.	Le portefeuille n'a eu aucune émission d'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.

Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	0.00	0.00	Aucun déchet dangereux n'a été signalé pour la période de rapport.	L'entreprise n'a eu aucune production de déchets dangereux, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2024.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG de Capenergie, son cadre de maturité durable Capenergie et le questionnaire aligné sur la taxonomie pour orienter les discussions avec les sociétés du portefeuille.
	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	100.00	Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en utilisant les quatre critères clés suivants :  • Existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite d'entreprise • Mise en œuvre de politiques et processus anti-	Omnes Capital continuera de surveiller la conformité et de soutenir la société en portefeuille dans le maintien de cette norme de performance.

						<p>corruption et anti-corruption • Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de gestion des griefs • Adoption d'au moins un code de conduite pour les fournisseurs</p> <p>En tant que coentreprise, Enova II GmbH ne dispose pas de processus indépendants établis. Cependant, le Fonds a intégré ses exigences concernant la conformité au Pacte mondial des Nations Unies et à l'OCDE — y compris les engagements en matière de procédures en matière de droits de l'homme et le respect du Code de conduite des partenaires d'affaires — dans la politique d'entreprise responsable intégrée à l'accord des actionnaires. Enova Group, en tant que partenaire d'investissement, a confirmé que la Politique d'Entreprise Responsable fait partie de sa</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--

						politique globale d'ENOVA, à laquelle il adhère entièrement.	
Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	<b>Non applicable</b>	Non applicable	Enova II est une coentreprise sans employés. Par conséquent, le ratio n'est pas applicable.	Omnes Capital collaborera avec Enova Group pour surveiller et rapporter cette métrique au niveau du groupe, lorsque cela est possible.	
Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	<b>0.00</b>	0.00	Aucune femme membre du conseil en 2025.	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital œuvrera à améliorer la diversité de genre au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité des cadres au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.	
Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, on s'attend à ce que le Fonds n'investisse plus dans cette industrie d'armement controversée dans les années à venir.	

						Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	
<b>PAI VOLONTAIRE</b>							
Émissions d'eau, de déchets et de matériaux	Société investie	11. Investissements dans des entreprises sans pratiques durables de terres ou d'agriculture	% des investissements	<b>100.00</b>	100.00	La gestion durable des terres est intégrée au cadre d'engagement biodiversité d'Omnes pour les entreprises du portefeuille. Dans le cadre du rapport, bien qu'Enova ait indiqué qu'elle n'a pas officiellement établi de politiques durables sur les terres/l'agriculture, garantir un impact minimal sur la terre fait partie des exigences réglementaires du pays où l'entreprise opère.	La gestion durable des terres est abordée dans le cadre de l'engagement d'Omnes Capital sur la biodiversité avec les sociétés du portefeuille. Pour plus de détails sur les actions entreprises et planifiées concernant cette métrique, veuillez consulter les commentaires sur PAI 7 « Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité ».
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	2. Taux d'accidents	Moyenne pondérée en %	<b>Non applicable</b>	Non applicable	Enova II est une coentreprise sans employés. Par conséquent, le ratio n'est pas applicable.	Omnes Capital collaborera avec Enova Group pour surveiller et rapporter cette métrique au niveau du groupe, lorsque cela est possible.

**FONDS OMNES CO-INVESTIR ILMATAR (ART. 8)**

Indicateur de durabilité défavorable	Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>					

Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	2.13	1.60	<p>Les émissions de GES déclarées pour la période de référence 2025 reflètent uniquement les activités opérationnelles d'Ilmatar, calculées à l'aide de l'outil Carbon Navigator conformément aux directives du Protocole des GES. Les émissions au niveau du projet ont été exclues de cette divulgation en attendant la finalisation et la validation des données par Ilmatar, afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des chiffres rapportés.</p> <p>D'après des données préliminaires partagées par Ilmatar, les émissions au niveau du projet ont diminué de plus de 80 % par rapport à la période de référence précédente, principalement attribuables à une réduction significative des activités de construction durant la période de rapport. Les chiffres finalisés des émissions au niveau du projet seront communiqués dans le rapport de durabilité d'Ilmatar, prévu pour publication au deuxième trimestre 2026.</p>	<p>Ilmatar s'engage à réduire son empreinte carbone et a fixé les objectifs suivants : • Réduction des émissions internes conformément à l'Accord de Paris (ambition à 1,5°C) • Utilisation à 100 % d'énergie renouvelable dans ses propres exploitations • Évaluations des risques climatiques réalisées pour 100 % des actifs opérationnels • 2 GW d'actifs de production d'énergie renouvelable en fonctionnement</p> <p>Comme la grande majorité des émissions déclarées proviennent de la construction de nouveaux actifs, les efforts d'Ilmatar pour la réduction des émissions se concentrent principalement sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ilmatar a organisé un atelier interne sur la réduction des émissions pour identifier les principales sources d'émissions, interrogé les principaux fournisseurs sur leur préparation à la réduction des émissions et lancé des évaluations des risques climatiques pour ses actifs opérationnels. À l'avenir, Ilmatar mettra en œuvre une stratégie d'approvisionnement intégrant les critères de réduction du carbone dans la sélection des fournisseurs, continuera d'explorer des alternatives de construction à faible émission de carbone et œuvrera à une utilisation à 100 % des énergies renouvelables dans ses propres opérations.</p>
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	10.00	12.40		
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	62.20	67.00		
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	74.30	81.00		
			Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO <sub>2</sub> eq.	1.20	30.00		
	Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€M investissements	1.45	0.99			
Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€M de revenus	33.05	24.10				

							Omnes Capital continuera de soutenir le développement des énergies renouvelables d'Ilmatar afin de générer un impact climatique positif, et apportera une assistance supplémentaire lorsque nécessaire pour aider Ilmatar à atteindre ses objectifs de durabilité.
Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Ilmatar, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable en Europe. L'investissement est aligné sur la stratégie d'investissement du Fonds et n'a pas été impliqué dans le secteur des combustibles fossiles.	La stratégie d'investissement du Fonds sera poursuivie dans les périodes de rapport suivantes.
Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>0.00</b>	0.00	Ilmatar, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation des infrastructures d'énergie renouvelable en Europe. Ainsi, toute l'énergie produite est une énergie renouvelable.	Le Fonds ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie provenant de sources non renouvelables au cours des périodes de rapport suivantes.
		Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>2.61</b>	6.90	La part de la consommation d'énergie non renouvelable a diminué de 62 % en raison d'une plus grande part des énergies renouvelables dans l'ensemble consommé. La consommation d'énergie d'Ilmatar dépend entièrement du mix énergétique du réseau	Aucune action spécifique n'est prévue pour cet indicateur, car la part de la consommation d'énergie non renouvelable reste très faible et n'est pas actuellement identifiée comme un sujet prioritaire pour l'entreprise. Ilmatar a pour objectif d'atteindre une utilisation à 100 % d'énergie renouvelable dans ses propres exploitations. Omnes Capital

							local. À mesure que de nouveaux projets sont entrés en service, la part d'énergie renouvelable dans le réseau local a augmenté en conséquence, entraînant une plus faible consommation d'énergie non renouvelable par Ilmatar.	continuera de surveiller cet indicateur et soutiendra la société en portefeuille pour atteindre son objectif.
	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Chiffre d'affaires GWh/€M	0.01	0.01	<p>Ilmatar opère dans des secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.</p> <p>La méthodologie de calcul de cet indicateur a été ajustée pour mieux s'aligner sur les réglementations SFDR. Plus précisément, le calcul prend désormais en compte une moyenne pondérée basée sur l'exposition du Fonds à la valeur d'entreprise de chaque société en portefeuille. Les données de 2024 ont été réévaluées en conséquence ; Malgré cet ajustement méthodologique, l'intensité de la consommation d'énergie est restée au même niveau.</p>	Omnes Capital s'engagera avec la société en portefeuille pour réduire au maximum cette mesure en augmentant son efficacité énergétique dans la chaîne de valeur. Cela se fera potentiellement en accordant une attention particulière à l'efficacité des bâtiments, à la mobilité et aux stratégies d'approvisionnement énergétique.	

Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	Aucun impact négatif n'a été signalé durant cette période de rapport.	Ilmatar reste engagé dans la préservation de la biodiversité tout au long de son cycle de vie du projet. En principe général, l'entreprise évite les zones de conservation de la nature, les sites à haute valeur bioculturelle et les sites historiques, ajustant les plans de projet lorsque des espèces menacées ou des habitats sensibles sont identifiés. Pendant la construction, des mesures spécifiques au site sont mises en place pour protéger la faune locale, notamment des travaux de planification pour éviter les perturbations lors des périodes sensibles de reproduction et de migration. La méthodologie du gain net de la biodiversité a été appliquée aux projets solaires, complétée par des pratiques sur site telles que le pâturage solaire et la création d'habitats pour pollinisateurs. Ilmatar a également contribué à une initiative locale de repeuplement de poissons et a participé au projet de recherche WINDLIFE visant à étudier les impacts de l'énergie éolienne sur les espèces protégées. En regardant vers l'avenir, Ilmatar vise des évaluations de la biodiversité pour 100 % de ses projets, y compris le solaire, d'ici 2027. Omnes Capital continuera de soutenir Ilmatar dans l'atteinte de cet objectif, notamment par la fourniture d'outils d'évaluation tels qu'Altitude by AXA Climate, et restera activement engagé dans l'orientation de la stratégie
--------------	------------------	---	-----------------------	------	------	---	---

							globale d'Ilmatar pour la biodiversité.
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00</b>	0.00	Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.	L'entreprise n'a eu aucune émission d'eau en l'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continu. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.
Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00</b>	0.00	Aucun déchet dangereux n'a été signalé pour la période de rapport.	L'entreprise n'a eu aucun déchet dangereux, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continu. De plus, Ilmatar est conscient des impacts environnementaux potentiels de son projet à l'approche de la fin de vie. Elle s'est fixée pour objectif de recycler 100 % des panneaux solaires installés en 2027. Omnes Capital continuera à soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale ainsi que dans la réalisation de son objectif de recyclage des panneaux.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							

Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG Capenergie et le nouveau cadre de maturité durable Capenergie, pour guider les discussions avec les sociétés du portefeuille.
	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en utilisant quatre critères clés :  • L'existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite d'entreprise • La mise en œuvre de politiques et processus anti-corruption et anti-corruption • Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des griefs • Adoption au moins d'un code de conduite pour les fournisseurs	Ilmatar est déjà mature dans ses politiques/mécanismes de conformité à l'UNGC et à l'OCDE. L'entreprise a mis en place : • Politique ESG • Politique du Code d'éthique • Politique anti-corruption et anti-corruption • Mécanisme de protection des lanceurs d'alerte aligné sur les directives de l'UE • Mécanisme de traitement des griefs  Dans sa chaîne de valeur, elle a mis en place un système de diligence raisonnable des fournisseurs et des considérations intégrées des droits humains dans sa politique d'approvisionnement durable et son code de conduite des fournisseurs. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.
	Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	<b>2.70</b>	2.70	Le ratio d'écart salarial entre les sexes à Ilmatar reste au même niveau que l'année précédente.	Omnes Capital continuera de surveiller et de soutenir le développement de la DEI par Ilmatar.

	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	<b>0.00</b>	0.00	Aucune femme membre du conseil en 2025.	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital œuvrera à améliorer la diversité de genre au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité des cadres au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.
	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à sa stratégie d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, on s'attend à ce que le Fonds n'investisse plus dans cette industrie d'armement controversée dans les années à venir.

### OMNES CO-INVESTISSENT LE FONDS TAGENERGY (ART. 8)

Indicateur de durabilité défavorable		Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>							
Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>19.24</b>	4.66	Les émissions totales de GES ont diminué d'une année sur l'autre, en raison d'une diminution des émissions de Scope 3, qui a largement compensé les augmentations de Scope 1 et 2.  Tag Energy a mis en œuvre plusieurs mesures de décarbonation, notamment la réalisation d'une évaluation du cycle de vie (LCA), la priorité accordée aux matériaux recyclables, réutilisables et réparables à travers ses projets, ainsi que l'augmentation de son approvisionnement en énergie renouvelable dans les opérations commerciales. Tag a également étudié les
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>605.90</b>	106.26	

		Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>14 156.40</b>	19 039.25	<p>les émissions liées à la biomasse chez Tag Energy, tenant désormais compte des changements d'utilisation des sols sur les empreintes du projet. Il s'agit d'un changement méthodologique, pas d'une augmentation opérationnelle.</p> <p>Scope 2 — Les émissions ont augmenté en accord avec l'expansion de la capacité d'exploitation dans le portefeuille de stockage d'électricité, notamment : (i) le portefeuille BESS britannique a presque doublé sa capacité opérationnelle moyenne (154 MW en 2024 à 295 MW en 2025), augmentant proportionnellement la consommation auxiliaire ; et (ii) GPWF1 a atteint une mise en service complète en 2025, contre une mise en service partielle en 2024.</p> <p>Scope 3 — Les émissions ont diminué à mesure que la phase principale de construction de GPWF1 (le principal moteur de Scope 3 en 2024) s'est achevée. Les émissions liées à la construction en 2025 concernent principalement GPWF2, un projet plus petit, entraînant une réduction nette.</p> <p>Pour les investissements dans les énergies</p>	<p>émissions évitées pour la technologie du système de stockage d'énergie par batterie (BESS), contribuant au développement de méthodologies dans ce domaine.</p> <p>Au niveau des fonds, Omnes Capital a adopté deux leviers pour maximiser l'impact climatique du portefeuille :</p> <p><b>Éviter les émissions</b> — en continuant à soutenir le développement des énergies renouvelables à travers le portefeuille.</p> <p><b>Réduction opérationnelle des émissions</b> — par un engagement structuré avec les sociétés du portefeuille, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte systématique des données sur les GES via la plateforme Novata, en soutenant les entreprises du portefeuille dans l'adoption de l'outil Carbon Navigator pour une comptabilité standardisée alignée sur le protocole GHG ;</li> <li>• Des points de contact réguliers avec les entreprises du portefeuille pour comprendre les moteurs d'émissions et soutenir le développement de stratégies efficaces de réduction ;</li> <li>• Intégration de la maturité durable Capenergie en cinq étapes Cadre pour aider les entreprises à évaluer et gérer les émissions tout au long de leur chaîne de valeur, en mettant particulièrement l'accent sur le Scope 3.</li> </ul>
		Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>14 781.54</b>	19 150.17		
		Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non divulgué</b>	<b>Non divulgué</b>		
Société investie	2. Empreinte carbone		tCO <sub>2</sub> eq./€M investissements	<b>162.26</b>	224.03		
Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies		tCO <sub>2</sub> eq./€M de revenus	<b>4 320.13</b>	31 413.92		

						renouvelables, les émissions proviennent principalement de la construction de nouveaux actifs et devraient augmenter au fil du développement. Bien que ces émissions devraient être compensées à long terme par des contributions à la décarbonation du réseau, Omnes Capital maintient son engagement à mettre en œuvre des initiatives de réduction du carbone dans l'ensemble des opérations des sociétés du portefeuille.	À l'avenir, le Fonds maintiendra son approche à double levier dans son engagement avec la société.
Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Tag, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable, en Europe, au Royaume-Uni et en Australie. L'investissement est aligné sur la stratégie d'investissement du Fonds et n'a pas été impliqué dans le secteur des combustibles fossiles.	La stratégie d'investissement du Fonds sera poursuivie dans les périodes de rapport suivantes.
Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>0.00</b>	0.00	Tag Energy, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation des infrastructures d'énergie renouvelable. Ainsi, toute l'énergie produite est une énergie renouvelable.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, le Fonds ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie à partir de sources non renouvelables à mesure de son expansion lors des prochaines périodes de rapport.

			Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>60.19</b>	60.73	En 2025, Tag a déclaré environ 28 142 MWh de consommation d'énergie non renouvelable sur une consommation totale de 46 758 MWh. Ces données englobent à la fois la consommation au niveau des projets et au niveau des bureaux. La proportion d'énergie non renouvelable reflète le mix énergétique local dans les régions opérationnelles de Tag au Royaume-Uni, en Europe et en Australie.	Comme cet indicateur de performance dépend en grande partie de la composition des réseaux électriques régionaux, Omnes Capital continuera de soutenir la société en portefeuille dans le développement de projets d'énergies renouvelables afin de renforcer la décarbonation du réseau. Par le temps, Omnes Capital collaborera avec la société en portefeuille pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement énergétique alignées qui augmentent la consommation d'énergie renouvelable tout en améliorant l'efficacité énergétique globale.
	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact		Chiffre d'affaires GWh/€M	<b>0.03</b>	0.05	Tag opère dans les secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.  La méthodologie de calcul de cet indicateur a été ajustée pour mieux s'aligner sur les réglementations SFDR. Plus précisément, le calcul prend désormais en compte une moyenne pondérée basée sur l'exposition du Fonds à la valeur d'entreprise de chaque société en portefeuille. Les données de 2024 ont été rééditées en conséquence ; Malgré	Omnes Capital s'engagera avec la société en portefeuille pour réduire au maximum cette mesure en augmentant son efficacité énergétique dans la chaîne de valeur. Cela se fera potentiellement en accordant une attention particulière à l'efficacité des bâtiments, à la mobilité et aux stratégies d'approvisionnement énergétique.

					<p>cet ajustement méthodologique, l'intensité de la consommation d'énergie est restée au même niveau.L</p> <p>'intensité de la consommation d'énergie a diminué d'environ 40 % entre 2024 et 2025. Bien que la consommation totale d'énergie ait augmenté grâce à l'expansion opérationnelle et à une base d'actifs plus importante, le chiffre d'affaires a augmenté plus rapidement, entraînant un ratio d'intensité énergétique plus faible.</p>	
--	--	--	--	--	---	--

Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Aucun impact négatif n'a été signalé durant cette période de rapport. Tous les projets ont été soumis aux réglementations environnementales et d'urbanisme des pays concernés où ils ont été développés.</p> <p>La prise en compte de la biodiversité est incluse dans les politiques et pratiques existantes de Tag lors du développement, de la construction et de l'exploitation des actifs.</p> <p>Au niveau du site, Tag mène des activités visant à protéger et/ou à assainir les zones d'habitat où ses activités ont un impact sur la biodiversité. Par exemple, en plus des conditions d'approbation des permis de construire mises en œuvre, la création de la Southern Broilga Conservation Foundation Ltd en Australie vise à protéger les Broilga et à restaurer leur habitat naturel. De plus, Tag a mené des évaluations de la biodiversité pour tous les projets après leur prêt à être construit, avec le soutien de l'outil Altitude d'AXA Climate. L'outil a apporté des contributions au processus d'évaluation de Tag sur : • distance par rapport aux espèces menacées • distance vers les zones d'intérêt pour la biodiversité • dépendance à la biodiversité • empreinte de la biodiversité</p> <p>En regardant vers l'avenir, Tag Energy a commencé à développer un outil de suivi des indicateurs clés de la biodiversité pour ses projets éolien et BESS, qui devrait approfondir ses engagements en biodiversité lors du prochain cycle de rapport. Omnes continuera de soutenir</p>
--------------	------------------	---	-----------------------	-------------	------	---

							Tag dans ses stratégies de biodiversité.
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00</b>	0.00	Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.	L'entreprise n'a eu aucune émission d'eau en l'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.

Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00074</b>	0.00077	Tag Energy a signalé une quantité limitée de déchets dangereux (1,44 tonne) par rapport à 2024 (6 tonnes), consistant principalement en huile hydraulique, huile moteur et diesel générés par des fuites ou des dysfonctionnements d'équipements lors de la construction de GPWF1 et GPWF2. Tous les déchets dangereux ont été retirés du site par un entrepreneur agréé, avec le certificat de transport des déchets correspondant délivré.	Omnes Capital continuera de soutenir Tag Energy dans la réduction de la production de déchets dangereux, en poursuivant des solutions alternatives dès que cela sera possible.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG Capenergie et le nouveau cadre de maturité durable Capenergie, pour guider les discussions avec les sociétés du portefeuille.

	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en utilisant quatre critères clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite d'entreprise</li> <li>• La mise en œuvre de politiques et processus anti-corruption et anti-corruption</li> <li>• Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des griefs</li> <li>• Adoption au moins d'un code de conduite pour les fournisseurs</li> </ul>	<p>Tag est déjà mature dans ses politiques/mécanismes de conformité à l'UNGC et à l'OCDE. L'entreprise a mis en place : • Politique ESG • Politique du Code d'éthique • Politique des droits de l'homme • Politique anti-corruption et anti-corruption • Mécanisme de protection des lanceurs d'alerte aligné sur les directives de l'UE • Mécanisme de gestion des plaintes en place dans les systèmes de gestion de chaque projet</p> <p>Dans sa chaîne de valeur, elle a mis en place un système de diligence raisonnable ESG des fournisseurs et une prise en compte intégrante des droits humains dans sa politique d'approvisionnement durable et son code de conduite des fournisseurs.</p> <p>Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.</p>
	Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	<b>25.94</b>	27.70	<p>Traiter l'écart salarial entre les sexes est complexe en raison de facteurs externes, notamment les réglementations locales sur la rémunération et les contraintes du marché du travail. Cependant, Tag Energy s'engage à améliorer cette mesure en établissant une politique de DEI, des processus pour garantir une rémunération équitable dans toute l'organisation, et en soutenant l'éducation des</p>	<p>Omnes Capital collaborera et soutiendra l'entreprise en portefeuille, autant que possible, pour renforcer les politiques internes afin d'accroître l'inclusion et l'égalité dans sa culture d'entreprise, ses procédures de recrutement et ses pratiques de promotion, tout en contribuant à promouvoir la diversité de genre dans les initiatives d'éducation et de formation en énergies renouvelables.</p>

						femmes dans les domaines techniques.	
Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	0.00	0.00	Aucune femme membre du conseil d'administration durant la période couverte par le rapport. Cependant, Tag Energy compte une conseillère féminine au conseil.	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital œuvrera à améliorer la diversité de genre au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité des cadres au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.	
Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.00	0.00	Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à ses stratégies d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	Le Fonds devrait ne financer aucune activité dans l'industrie controversée de l'armement au cours des prochaines périodes de rapport.	

#### OMNES CO-INVESTISSENT TURN ENERGY FUND (ART. 9)

Indicateur de durabilité défavorable	Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>					

Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>0.00</b>	0.00	En raison d'une réduction importante de l'effectif organisationnel et de ressources ESG internes limitées, l'entreprise n'a pas pu surveiller directement ses émissions de GES en 2025. Cependant, comme l'entreprise n'avait aucun projet en construction ni en 2024 ni en 2025, le Fonds a pu estimer de manière fiable les émissions de 2025 en utilisant la référence de 2024 et la méthodologie suivante.	En 2025, Turn Energy a opéré sous des contraintes importantes de ressources ESG suite à une restructuration interne de l'équipe et à un environnement opérationnel difficile en Suède. En raison de ces limitations, l'entreprise n'a pas pu surveiller de manière indépendante ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la période. Pour garantir la conformité et la transparence de base, le Fonds a soutenu l'entreprise en réalisant une estimation « best effort » des émissions de 2025, en utilisant la méthodologie détaillée dans la section Explications.  Malgré une capacité interne limitée, Turn Energy a maintenu son engagement envers l'ESG grâce à une collaboration active avec Omnes Capital.  Le Fonds reste engagé dans une approche « à double levier » afin de maximiser l'impact climatique à la fois en évitant la production d'émissions et en réduisant les opérations de réduction. À mesure que Turn Energy reprend
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>0.30</b>	0.10		
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>591.00</b>	111.60		
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>591.30</b>	111.70		
			Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non disponible</b>	0.3		
	Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€ M investissements	<b>19.83</b>	15.89	Les émissions de 2025 ont été estimées en appliquant l'intensité carbone établie pour 2024 par l'entreprise à sa main-d'œuvre 2025. • Sélection du facteur d'activité (FTE vs. chiffre d'affaires) : Nous avons choisi l'équivalent à temps plein (FTE) comme principal facteur d'échelle plutôt que le chiffre d'affaires. Pour un développeur solaire en phase opérationnelle uniquement, les émissions sont générées par l'énergie des bureaux, les déplacements professionnels et l'entretien du site. Par conséquent, nous considérons que l'utilisation des ETP offre un reflet plus stable et techniquement précis de l'empreinte opérationnelle de l'entreprise. • Référence d'intensité : Nous avons utilisé les données d'émissions 2024 (754,67 tCO <sub>2</sub> e) et le décompte 2024 (30 ETP) pour déterminer l'empreinte carbone opérationnelle par employé (25,16 tCO <sub>2</sub> e par ETP). • Moyenne pondérée :		

						<p>Une moyenne pondérée de 23,5 ETP a été adoptée pour refléter la présence du personnel et la consommation de ressources associée tout au long de la période de rapport. • Définitive Calcul des émissions 2025 • Scope 1 (0 tCO<sub>2</sub>e) : Reste à 0, comme l'an dernier. • Scope 2 (0,26 tCO<sub>2</sub>e) : Échelé en fonction de la moyenne des FTE et du mix du réseau suédois à faible émission de carbone. • Scope 3 (591,21 tCO<sub>2</sub>e) : Estimé en multipliant l'ETP moyen (23,5) par le facteur d'intensité de 2024.</p> <p>Bien que les émissions absolues de GES aient diminué en 2025 selon les estimations du Fonds, les indicateurs PAI rapportés ont augmenté en raison de variations financières techniques plutôt que de changements opérationnels. Plus précisément, le facteur d'attribution (calculé comme la Valeur Nette des Actifs sur la Valeur d'Entreprise) est passé de 0,15 en 2024 à 1,00 en 2025. Ce ratio plus élevé a augmenté l'empreinte carbone déclarée malgré la réduction réelle des émissions physiques.</p> <p>Les chiffres d'intensité des GES 2024 ont été réédités à la suite d'une correction des données de revenus utilisées comme dénominateur dans le calcul de l'intensité. L'augmentation annuelle de cet indicateur est entièrement attribuable à une base de revenus plus faible qu'à une hausse absolue des émissions de GES.</p>	<p>une phase de construction active, le Fonds apportera un soutien renforcé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation du suivi : Transition des estimations basées sur des proxys à une collecte systématique et primaire de données sur les GES via l'outil Carbon Navigator fourni par le Fonds. • Stratégie de réduction des émissions : Réengager la direction pour identifier les facteurs d'émission spécifiques et formaliser une stratégie de réduction structurée, lorsque cela est possible. • Cadre de maturité : Réintégrer le cadre de maturité en durabilité Capenergie en cinq étapes pour aider l'entreprise à évaluer et gérer les émissions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, avec un accent particulier sur les impacts du Scope 3 à mesure que les activités d'approvisionnement et de construction reprennent.</li> </ul>
Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€ M de revenus	<b>1081.33</b>	628.89			
Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	Turn Energy est un développeur suédois d'énergies renouvelables spécialisé dans les infrastructures solaires photovoltaïques. Ses activités sont alignées sur la stratégie d'investissement du Fonds et n'ont pas été impliquées dans le secteur des combustibles fossiles.	La stratégie d'investissement du Fonds sera poursuivie dans les périodes de rapport suivantes.	

	Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	0.00	0.00	Turn Energy, en tant que seul investissement du Fonds, est dédié au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable en Europe. Ainsi, toute l'énergie produite est une énergie renouvelable.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, le fonds ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie à partir de sources non renouvelables à mesure de son expansion lors des prochaines périodes de rapport.
			Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	28.00	100.00	La stratégie d'approvisionnement énergétique de Turn Energy est basée sur le mix énergétique local. Pour la période de référence 2025, la part de la consommation d'énergie non renouvelable a été estimée en utilisant le ratio d'énergie renouvelable du réseau local de 72 %, provenant d'Electricity Maps ( <a href="https://app.electricitymaps.com/map/zone/SE/live/fifteen_minutes">https://app.electricitymaps.com/map/zone/SE/live/fifteen_minutes</a> ). Cette méthodologie d'estimation n'a pas été appliquée lors de la période de référence précédente, ce qui explique la baisse significative de cet indicateur en une année sur l'autre.	Omnes Capital collaborera avec Turn Energy pour soutenir le développement de stratégies d'approvisionnement énergétique visant à augmenter la consommation d'énergie renouvelable et à améliorer l'efficacité énergétique globale. Cela reste une priorité d'engagement moindre étant donné que Turn Energy opère dans le réseau électrique suédois déjà à faible émission de carbone.
	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact		Chiffre d'affaires GWh/€M	0.05	0.002	Turn Energy opère dans des secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.  En raison de réductions organisationnelles importantes et de ressources ESG internes limitées, l'entreprise n'a pas pu surveiller directement sa consommation d'énergie pour 2025. Cependant, comme l'entreprise n'avait aucun projet en construction ni en 2024 ni en 2025, le Fonds a pu estimer de manière fiable la consommation de 2025 en ajustant l'intensité de la consommation de 2024 par rapport à la main-d'œuvre moyenne de 2025.  La consommation d'énergie en 2025 était	Omnes Capital s'engagera avec la société en portefeuille pour réduire au maximum cette mesure en augmentant son efficacité énergétique dans la chaîne de valeur. Cela se fera potentiellement en accordant une attention particulière à l'efficacité des bâtiments, à la mobilité et aux stratégies d'approvisionnement énergétique.

						<p>estimée à 25 281 kWh. Cela a été calculé en multipliant l'intensité de 2024 (1 075,80 kWh/ETP) par la moyenne de 2025 (23,5).</p> <p>Bien que la consommation énergétique absolue ait diminué en 2025 selon les estimations du Fonds, les indicateurs PAI rapportés ont augmenté en raison de variations financières techniques plutôt que de changements opérationnels.</p>	
Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	<p>L'indicateur reste à 0 % car aucun nouveau site n'a été construit en 2025, et Turn Energy a rapporté que ses sites opérationnels existants ne fonctionnent pas sur ou près des zones sensibles à la biodiversité.</p>	<p>Turn Energy démontre son engagement envers la biodiversité par la collaboration avec les conseils administratifs du comté, suivant les directives « maintenir, augmenter, promouvoir et protéger la biodiversité ». L'entreprise réalise des évaluations d'impact environnemental lorsque la loi l'exige et a utilisé l'outil Altitude by AXA Climate pour réaliser des évaluations des risques de biodiversité sur des actifs prêts à construire, en construction et opérationnels.</p> <p>Avec un alignement de 80 % à 100 % de la taxonomie européenne visant tous les critères DNSH, l'atténuation de l'impact sur la biodiversité est une priorité. La boîte à outils biodiversité d'Omnes Capital, développée avec consultation externe, a été intégrée aux procédures internes de Turn Energy pour les évaluations de phase de développement de projets. Omnes Capital continuera de soutenir Turn Energy dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance environnementale.</p>

Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	0.00	0.00	Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.	L'entreprise n'avait aucune émission d'eau en l'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.
Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	0.00	Non disponible	Aucun déchet dangereux n'a été signalé pour la période de rapport.	L'entreprise n'a détenu aucun déchet dangereux, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG de Capenergie, son cadre de maturité durable Capenergie et le questionnaire aligné sur la taxonomie pour orienter les discussions avec les sociétés du portefeuille.

	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	<p>Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en utilisant quatre critères clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite d'entreprise</li> <li>• Mise en œuvre de politiques et de processus anti-corruption et anti-corruption</li> <li>• Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des griefs</li> <li>• Adoption d'au moins un code de conduite pour les fournisseurs</li> </ul> <p>Sur la base des critères, Turn Energy disposait de processus et de mécanismes de conformité suffisants pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en 2025.</p>	<p>Turn Energy, avec le soutien d'Omnes Capital, dispose déjà des politiques et processus conformes aux directives de l'UNGC et de l'OCDE pour les entreprises multinationales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique ESG</li> <li>• Code de conduite (pour fournisseurs et employés)</li> <li>• Fonction de signalement interne et public</li> <li>• Politique anti-corruption et anti-corruption</li> <li>• Politique d'approvisionnement durable avec considérations en matière de droits humains</li> </ul> <p>De plus, Turn Energy maintient le respect de la législation suédoise, qui prévoit des réglementations strictes alignées sur de nombreux principes de l'UNGC et des Lignes directrices de l'OCDE. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.</p>
	Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	5.10	8.10	<p>L'amélioration de cet indicateur est principalement due à une restructuration interne des équipes et à une réduction des effectifs à temps plein, plutôt qu'à une réduction structurelle de l'écart salarial entre les sexes. Omnes Capital reste prudente dans son interprétation de ces progrès et continuera de suivre cet indicateur lors des prochaines périodes de rapport.</p>	<p>Turn Energy dispose de politiques liées à la DEI et collabore régulièrement avec ses employés via des enquêtes auprès des employés. Omnes Capital continuera de soutenir les sociétés du portefeuille, autant que possible, pour renforcer les politiques internes afin d'améliorer l'inclusion et l'égalité dans leur culture d'entreprise, leurs procédures de recrutement et leurs pratiques de promotion.</p>

	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	20.00	14.30	Un membre sur cinq du conseil est identifié comme une femme, représentant 20 % de femmes au conseil. L'amélioration de cet indicateur est due à une réduction du nombre total de membres du conseil, tandis que le nombre absolu de femmes membres est resté inchangé.	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital continuera de travailler à améliorer la diversité des genres au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité du leadership au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.
	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.00	0.00	Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, le Fonds ne devrait investir dans l'industrie de l'armement controversée au cours de la période de rapport suivante.
<b>PAI VOLONTAIRE</b>							
Émissions d'eau, de déchets et de matériaux	Société investie	11. Investissements dans des entreprises sans pratiques durables de terres ou d'agriculture	% des investissements	0.00	0.00	Turn Energy privilégie les terres agricoles à faible productivité pour ses développements. L'entreprise veille à ce que ses parcs soient réversibles, permettant ainsi une restauration future des terres agricoles ou forestières. Ses protocoles d'entretien interdisent strictement les pesticides. Ces pratiques de durabilité sont intégrées dans les processus de consultation avec le Conseil administratif du comté.	La gestion durable des terres est abordée dans le cadre de l'engagement d'Omnes Capital sur la biodiversité avec les sociétés du portefeuille. Pour plus de détails sur les actions entreprises et planifiées concernant cette métrique, veuillez consulter les commentaires sur PAI 7 « Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité ».
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	2. Taux d'accidents	Moyenne pondérée en %	0.00	0.00	Aucun accident n'a été signalé durant cette période de rapport.	Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.

**FONDS CONSTRUCTION ENERGIE PLUS 2 (ART. 9)**

Indicateur de durabilité défavorable	Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
--------------------------------------	-------	-------------	-------------	-------------	---

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>82.60</b>	66.43
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>0.50</b>	8.78
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>7 177.50</b>	14 935.81
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>7 260.60</b>	15 011.02
			Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>1.80</b>	Non disponible
	Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€ M investissements	<b>115.82</b>	523.62	
Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€ M de revenus	<b>106.93</b>	148.53		
<p>Portée du rapport 2025 : Les chiffres couvrent 49 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise. Eclairion Paris Sud a été exclue de cet indicateur, car l'entreprise n'a pas communiqué les données sur les émissions de GES pour la période de référence.</p> <p>Les données sur les émissions de GES reflètent les activités opérationnelles internes et de développement de projets d'Aventim et Redman, calculées conformément aux directives du Protocole GES. La diminution annuelle de l'empreinte carbone totale est attribuable à une diminution des émissions de Scope 3 déclarées chez les deux entreprises, qui constituent la majorité des émissions totales, principalement les biens achetés et la transformation des produits vendus. L'augmentation annuelle des émissions de Scope 1 est attribuable à une augmentation des émissions de Scope 1 déclarées d'Aventim, provoquée par une augmentation de l'activité du projet durant la période de référence.</p> <p>Redman et Aventim ont tous deux mis en place des stratégies de décarbonation sous supervision au niveau du conseil d'administration. Aventim détient la certification B Corp et a fait l'objet d'une évaluation de durabilité EcoVadis. Redman, également certifié B-Corp, utilise un système propriétaire de calculatrice de carbone basé sur l'analyse du cycle de vie des projets et l'avancement technique de ses projets.</p> <p>Bien qu'Eclairion Paris Sud n'ait pas communiqué les données d'émissions de GES pour la période de référence, l'entreprise a déclaré une certification ISO 14001 en gestion environnementale et a adopté un objectif de réduction des émissions de GES aligné sur Paris. Omnes Capital continuera de collaborer avec Eclairion pour collecter des données sur les émissions de GES et vérifier son objectif de réduction des émissions, et explorera des méthodologies d'estimation fiables lorsque le suivi direct n'est pas possible.</p>						

	Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		% des investissements	<b>0.00</b>	0.00	<p>Portée du rapport 2025 : Les chiffres couvrent 49 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Redman, promoteur immobilier commercial et résidentiel, Eclairion, un actif d'infrastructure de centre de données, et Aventim, promoteur et exploitant immobilier, n'opèrent pas dans le secteur des combustibles fossiles. Ces investissements sont en accord avec la stratégie d'investissement du Fonds.</p>	Conformément à la stratégie d'investissement du Fonds, aucun investissement n'y aura dans des entreprises exposées au secteur des combustibles fossiles tout au long de la durée de vie du Fonds.
	Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>Non applicable</b>	Non applicable	<p>Pas applicable. Conformément à la stratégie d'investissement du Fonds, les sociétés du portefeuille du Fonds n'étaient pas impliquées dans des activités de production d'énergie.</p>	Le Fonds surveillera et divulguera cet indicateur si les investissements sont impliqués dans des activités de production d'énergie lors des prochaines périodes de rapport.

		non renouvelables					<p>Portée du rapport 2025 : Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise. L'indicateur a été estimé sur la base du mix énergétique national français, qui reflète l'approche d'approvisionnement énergétique des trois sociétés du portefeuille.</p> <p>La part de la consommation d'énergie non renouvelable pour la période de référence est estimée à 73 %, selon les données issues d'Electricity Maps(<a href="https://app.electricitymaps.com/map/zone/FR/all/yearly">https://app.electricitymaps.com/map/zone/FR/all/yearly</a>). Bien que cette part soit relativement élevée, l'intensité carbone de la consommation d'énergie des trois entreprises est considérée comme faible, car la production d'électricité en France repose principalement sur le nucléaire, une source d'énergie à faible émission de carbone.</p>	<p>Les sociétés du portefeuille opèrent généralement dans des bureaux loués dépendant du mix énergétique local, ce qui limite la faisabilité des installations d'énergie renouvelable sur site. Néanmoins, les sociétés du portefeuille évaluent les options d'énergie renouvelable en fonction des actifs qu'elles développent. Le Fonds a intégré des seuils de consommation énergétique et des exigences d'efficacité énergétique optimales dans sa stratégie d'investissement, en accord avec une trajectoire de 2°C.</p> <p>Étant donné que les sociétés du portefeuille opèrent exclusivement en France, où l'intensité carbone du réseau électrique national est parmi les plus faibles d'Europe en raison de sa production principalement nucléaire, l'impact marginal de l'augmentation de la part des énergies renouvelables est considéré limité à court terme. Omnes Capital continuera néanmoins à soutenir les entreprises du portefeuille dans la réduction de la consommation d'énergie non renouvelable lorsque cela est possible, notamment par la priorisation des stratégies d'approvisionnement en énergie renouvelable et l'intégration de solutions d'énergie renouvelable dans les activités de développement de projets.</p>
--	--	-------------------	--	--	--	--	--	---

	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Chiffre d'affaires GWh/€M	0.12	Non divulgué	<p>Portée du rapport 2025 : Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Redman, Eclairion et Aventim opèrent tous dans le secteur de l'impact climatique, tel que défini par le Règlement (CE) 1893/2006. Redman et Aventim opèrent dans la section L (activités immobilières), et Eclairion dans la section J (information et communication).</p>	<p>Construction Energie Plus 2, alignée sur sa stratégie d'investissement, a défini des critères adaptés pour ses actifs immobiliers à aligner sur une trajectoire de 2°C, qui intègrent généralement des seuils de consommation d'énergie. Par conséquent, le Fonds continuera à veiller à ce que chaque actif mette en œuvre des mesures d'efficacité énergétique pendant la période de détention.</p>
Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 : Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Toutes les sociétés du portefeuille ont maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'obtention des permis et ont réalisé des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément aux exigences légales.</p>	<p>Redman intègre systématiquement les considérations liées à la biodiversité à travers sa matrice de développement durable, évaluant les impacts à la fois au niveau macro (quartier, ville et communauté) et au niveau des parcelles de terrain. Aventim calcule les empreintes de la biodiversité pour ses projets et met en œuvre des mesures de protection et de remédiation lorsque cela est nécessaire. Le centre de données d'Eclairion adopte un design modulaire d'hébergement de conteneurs qui limite les perturbations du sol et évite l'étanchéité permanente du sol, minimisant ainsi son empreinte physique de biodiversité.</p> <p>Au niveau du fonds, Omnes Capital continue d'évaluer les risques liés à la biodiversité et les empreintes en biodiversité à travers le portefeuille CEP2 en utilisant l'outil Altitude by AXA Climate. Omnes Capital continuera à collaborer avec les sociétés du portefeuille pour renforcer les évaluations de la biodiversité et les soutenir dans</p>

							le maintien et l'avancement de cette norme de performance.
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 : Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.</p>	Le portefeuille n'a eu aucune émission d'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera à soutenir les entreprises dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance environnementale.
Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 : Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Aucun déchet dangereux n'a été signalé pour la période couverte par le rapport.</p>	Le portefeuille n'a généré aucun déchet dangereux, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera à soutenir les entreprises dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance environnementale.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>							
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.</p>	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds.

	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redman est certifiée B Corp et a officialisé un code d'éthique couvrant la corruption, la corruption et les questions de concurrence pour tous les employés. Ils ont également mis en place un code de conduite des fournisseurs et une procédure de lanceur d'alerte.</li> <li>• Aventim est certifié B Corp, démontrant son alignement avec les normes de B Lab en matière de gouvernance, de conduite éthique, de pratiques responsables dans la chaîne d'approvisionnement et de mécanismes de protection des parties prenantes. De plus, Aventim a officialisé son propre code de conduite commerciale, une politique anticorruption et anti-corruption, ainsi qu'une procédure de signalement conforme à la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.</li> <li>• Eclairion a établi un code de conduite commercial, une politique anti-corruption et anti-corruption, un code de conduite des fournisseurs et une politique d'approvisionnement responsable. De plus, ils ont mis en place une procédure de dénonciation conforme aux exigences de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.</li> </ul>	Omnes Capital continuera à soutenir ses sociétés en portefeuille dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.
--	------------------	--	-----------------------	------	------	--	---

	Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	<b>12.72</b>	<b>16.81</b>	Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.	Omnes Capital continuera à collaborer et à soutenir les entreprises du portefeuille, autant que possible, pour renforcer les politiques internes visant à accroître l'inclusion et l'égalité dans la culture d'entreprise, les procédures de recrutement et les pratiques de promotion, tout en contribuant également à promouvoir la diversité de genre dans les initiatives d'éducation et de formation en énergies renouvelables.
	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	<b>24.58</b>	<b>17.11</b>	Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.  L'augmentation observée de la diversité des genres dans les conseils est principalement attribuable à des changements dans le champ de relève et la composition du portefeuille. Eclairion, qui n'avait pas répondu à ce sujet lors de la période de rapport précédent, a été incorporée dans l'année en cours. Chez Redman, les variations sont dues à des changements dans la composition et la taille du conseil : alors que l'entreprise a rapporté 6 femmes sur 11 membres (environ 55 %) l'année précédente, elle rapporte 4 femmes sur 8 membres (50 %) sur la période de rapport en cours. La composition du conseil d'Aventim reste inchangée.	Omnes Capital poursuivra son engagement avec les sociétés du portefeuille de Construction Energie Plus 2, en discutant de l'opportunité de fixer des objectifs de diversité.

	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Le Fonds n'investit pas dans des armes controversées, en accord avec son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.</p>	Conformément aux directives d'Omnes Capital et à la stratégie d'investissement de Construction Energie Plus 2, il n'y aura pas d'investissement dans les entreprises exposées à des armes controversées.
<b>INDICATEURS VOLONTAIRES APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES SOCIÉTÉS INVESTIES</b>							
Émissions	Société investie	4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Conformément à l'objectif d'investissement durable du Fonds, tous les investissements réalisés par Construction Energie Plus 2 comportent des initiatives de réduction du carbone. Pour tous les projets de construction ou de rénovation, Redman et Aventim doivent remplir les critères pertinents garantissant un alignement avec une trajectoire de 2°C. Le PUE d'Eclairion devrait également respecter un ratio aligné avec l'Accord de Paris.</p>	Le Fonds poursuivra son engagement envers l'Accord de Paris en vérifiant que tous les nouveaux investissements respectent les critères préétablis pour respecter une trajectoire de 2°C.

Questions sociales et liées aux employés	Société investie	3. Nombre de jours perdus en raison de blessures, accidents, décès ou maladies	Investissement en jours/€M (moyenne pondérée)	41.21	71.16	<p>Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI de l'entreprise.</p> <p>Cette année, la méthodologie utilisée pour calculer cet indicateur a été mise à jour pour appliquer une approche pondérée par le NAV afin de mieux s'aligner sur les exigences du SFDR. Le chiffre de 2024 a été révisé selon la même méthodologie.</p> <p>Les chiffres rapportés pour cet indicateur sont principalement attribuables aux 180 jours perdus enregistrés par Redman, dont la majorité concerne des congés maladie plutôt que des incidents liés au travail. Au cours de la période de référence, seules deux blessures liées au travail ont été enregistrées dans le portefeuille, sans qu'aucun jour de perte associé n'ait été signalé.</p>	Omnes Capital soutiendra les entreprises du portefeuille dans la surveillance continue de cette métrique et dans la réduction des accidents du travail lorsque cela est possible.
<b>INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ACTIFS IMMOBILIERS</b>							
Combustibles fossiles	Actifs immobiliers	17. Exposition aux combustibles fossiles via des actifs immobiliers	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI immobilier.</p> <p>Le Fonds, aligné sur sa stratégie d'investissement, n'a pas mis en place dans des actifs immobiliers impliqués dans le secteur des combustibles fossiles.</p>	Conformément aux directives d'Omnes Capital et à la stratégie d'investissement de Construction Energie Plus 2, aucun investissement dans les actifs immobiliers exposés au secteur des combustibles fossiles ne sera effectué pendant toute la durée du Fonds.

Efficacité énergétique	Actifs immobiliers	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces en énergie	% des investissements	28.00	42.00	<p>Portée de la déclaration – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI immobilier. Le chiffre rapporté représente la somme des pourcentages de valeur liquide (NAV) pour Omniprom2 et les projets brownfield de Newtown, comparés au total des investissements immobiliers (NAV).</p> <p>Cinq des 19 actifs sous-jacents de tous les projets immobiliers sont des projets de terrain contaminé caractérisés par une faible efficacité énergétique. Plus précisément, trois actifs détenus via la coentreprise Newtown portent une note DPE de G, et deux actifs détenus par la coentreprise Omniprom2 ont une note DPE de D. La thèse d'investissement pour ces actifs est centrée sur leur transformation en biens immobiliers à haute efficacité énergétique par rénovation. En conséquence, le Fonds prévoit que cet indicateur s'améliorera à mesure que les actifs complètent progressivement leurs programmes de rénovation.</p>	<p>Construction Energie Plus 2 a défini des critères adaptés pour que ses actifs immobiliers soient alignés sur une trajectoire de 2°C, ce qui intègre généralement des seuils de consommation d'énergie. Par conséquent, le Fonds continuera à veiller à ce que chaque actif mette en œuvre des mesures d'efficacité énergétique pendant la période de détention.</p>
<b>INDICATEURS VOLONTAIRES APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ACTIFS IMMOBILIERS</b>							
Consommation d'énergie	Actifs immobiliers	19. Intensité de consommation d'énergie	GWh/m2	0.0002	0.0002	<p>Portée de la déclaration – Les chiffres couvrent 100 % du total des investissements éligibles au PAI immobilier.</p> <p>Toute la consommation d'énergie provient des projets de friches industrielles mentionnés ci-dessus. L'objectif de ces actifs est de les transformer en actifs immobiliers de premier plan économes en énergie, réduisant ainsi progressivement l'intensité de la consommation d'énergie.</p>	<p>L'objectif d'Omniprom 2 et Newtown est de rénover les actifs inefficaces en énergie et de les transformer en actifs immobiliers de haut niveau énergétique. Par conséquent, ce PAI s'améliorera une fois les bâtiments rénovés.</p>

## OMNES REAL TECH 2 (ART. 9)

Indicateur de durabilité défavorable		Unité	Impact 2025	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non disponible</b>	<p>Les deux sociétés du portefeuille en sont aux premiers stades de développement et n'ont pas encore mis en place des systèmes de comptabilité de l'empreinte carbone capables de fournir des données d'émissions suffisantes et fiables.</p> <p>Caracol s'est engagé à réaliser des évaluations des émissions Scope 1 et Scope 2 avant la prochaine période de rapport.</p> <p>Le Fonds s'engage à collaborer avec les deux entreprises pour soutenir le développement de cadres comptables robustes des émissions et améliorer la couverture des données, notamment par la mise en place de l'outil Carbon Navigator — une solution de comptabilité carbone alignée sur le protocole GHG disponible gratuitement pour les entreprises du portefeuille — ou à l'exploration de méthodologies d'estimation fiables lorsque la surveillance directe n'est pas envisageable. La déclaration des émissions de GES a été intégrée dans les plans d'action ESG des deux entreprises.</p>
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non disponible</b>	
			Émissions de GES de portée 3	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non disponible</b>	
			Émissions totales de GES	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non disponible</b>	
			Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO <sub>2</sub> eq.	<b>Non disponible</b>	
Société investie	2. Empreinte carbone	tCO <sub>2</sub> eq./€M investissements	<b>Non disponible</b>			
Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO <sub>2</sub> eq./€M de revenus	<b>Non disponible</b>			
Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	<b>0.0</b>	<p>Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds.</p> <p>Caracol est un fournisseur européen de solutions de fabrication avancées, spécialisé dans les technologies d'impression 3D grand format pour les industries aérospatiale, énergétique, maritime, automobile et du design. Arx Robotics développe des plateformes robotiques</p>	<p>Omnes Capital continuera de surveiller l'exposition du Fonds au secteur des combustibles fossiles et veillera à ce que tous les investissements restent alignés sur la stratégie d'investissement du Fonds et les restrictions énoncées dans ses documents directeurs.</p>	

						modulaires et autonomes. Aucun investissement n'a été impliqué dans le secteur des combustibles fossiles.	
Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>Non applicable</b>		Cet indicateur n'est pas applicable pour cette période de rapport car les deux investissements ne produisent pas d'énergie dans le cadre de leurs activités commerciales.	Cet indicateur n'est actuellement pas applicable au Fonds, car aucune société du portefeuille ne s'engage dans des activités de production d'énergie durant la période de référence. Si le Fonds investit à l'avenir dans des activités de production d'énergie, cet indicateur sera suivi en conséquence, et tous les investissements resteront soumis à la stratégie d'investissement du Fonds et aux restrictions énoncées dans ses documents directeurs.
		Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	<b>100.0</b>	Les chiffres publiés pour la période de référence 2025 couvrent 36 % des investissements du Fonds. Arx Robotics n'a pas communiqué de données pour cet indicateur et a été exclu du calcul.  La consommation d'énergie de Caracol dépend entièrement du mix énergétique du réseau local situé sur son site d'exploitation. Bien que l'entreprise n'ait pas déclaré d'utilisation directe d'énergie renouvelable pour la période de référence, la part des énergies renouvelables consommées a été estimée à 43 %, selon le mix national d'électricité de l'Italie pour 2025, selon Electricity Maps (Source : <a href="https://app.electricitymaps.com/map/zone/IT/all/yearly">https://app.electricitymaps.com/map/zone/IT/all/yearly</a> ).	Omnes Capital collaborera avec les deux sociétés du portefeuille pour améliorer la couverture et la qualité des données pour cet indicateur, et pour soutenir le développement de stratégies d'approvisionnement énergétique qui priorisent l'utilisation des énergies renouvelables lorsque cela est possible.	

	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Chiffre d'affaires GWh/€M	0.00	<p>Les chiffres publiés pour la période de référence 2025 couvrent 36 % des investissements du Fonds. Les deux entreprises opèrent dans les secteurs climatiques à fort impact, à savoir dans la section C (Fabrication), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE. Cependant, Arx Robotics n'a pas communiqué de données pour cet indicateur et a été exclu du calcul.</p> <p>Caracol attribue 32,5 % du chiffre d'affaires total au secteur climatique à fort impact. L'intensité de la consommation d'énergie est minimale, soit environ 0,0025 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires.</p>	<p>Omnes Capital continuera à collaborer avec les sociétés du portefeuille pour améliorer la couverture des données et surveiller cet indicateur. Si l'intensité de la consommation d'énergie d'une entreprise en portefeuille est identifiée comme dépassant les standards du marché, Omnes Capital s'engage à collaborer avec les entreprises concernées pour soutenir les réductions par des améliorations de l'efficacité du bâtiment, des pratiques de mobilité et des stratégies d'approvisionnement énergétique.</p>
Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	<p>Les chiffres publiés pour la période de référence 2025 couvrent 36 % des investissements du Fonds. Arx Robotics n'a pas communiqué de données pour cet indicateur et a été exclu du calcul.</p> <p>Aucun impact négatif n'a été signalé durant cette période de rapport. Caracol a maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long de la durée</p>	<p>Les deux sociétés du portefeuille en sont à un stade précoce de développement, sans infrastructure physique significative établie. Ainsi, leur impact sur les zones sensibles à la biodiversité est considéré comme non significatif à ce stade.</p> <p>À l'avenir, à mesure que les activités commerciales des entreprises se développent, Omnes Capital procédera à une évaluation plus complète de leur empreinte potentielle en biodiversité et interagira avec les entreprises si nécessaire.</p>

Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	<b>0.00</b>	Les chiffres publiés pour la période de référence 2025 couvrent 100 % des investissements du Fonds.  Aucune émission d'eau n'a été signalée pour la période de rapport.	L'entreprise n'a eu aucune émission d'eau en eau, conformément aux stratégies du Fonds. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.
Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	<b>0.03</b>	Les chiffres publiés pour la période de référence 2025 couvrent 100 % des investissements du Fonds.  Ce chiffre est attribué aux 0,5 tonne de déchets dangereux signalés par Caracol, qui ont été gérés et éliminés conformément à la réglementation locale applicable.	Caracol a documenté et mis en œuvre des procédures de gestion des déchets, soutenues par le système de suivi des déchets RENTRI, et détient la certification ISO 14001 en gestion environnementale.  Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la réduction de la production de déchets dangereux et la promotion de solutions d'économie circulaire partout où cela est possible.
<b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION</b>						
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.00</b>	Les chiffres publiés pour la période de référence 2025 couvrent 100 % des investissements du Fonds. Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN déclarées en 2025.	Omnes Capital continuera à soutenir ses sociétés en portefeuille dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.
	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	<b>0.0</b>	Comme les sociétés du portefeuille ORT-2 sont principalement des entreprises en phase initiale, le Fonds reconnaît que des processus formels autonomes pleinement alignés sur les principes de l'UNGC et les lignes directrices de l'OCDE pourraient ne pas encore être établis dans toutes les sociétés du portefeuille.  Le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises	Comme les sociétés du portefeuille ORT-2 sont principalement des entreprises en phase initiale, le Fonds reconnaît que des processus formels autonomes pleinement alignés sur les principes de l'UNGC et les lignes directrices de l'OCDE pourraient ne pas encore être établis dans toutes les sociétés du portefeuille. Omnes Capital s'engage à soutenir les entreprises en portefeuille dans l'établissement progressif des politiques et processus suivants au fur et à mesure de leur développement et de leur croissance. Ces critères reflètent le cadre d'évaluation propre d'Omnes Capital pour la conformité à l'UNGC et à l'OCDE, qui dépasse les exigences minimales fixées par le SFDR :  • Un code d'éthique ou code de conduite ; •

					multinationales est intégré dans les accords d'actionnaires régissant chaque investissement ORT-2, via des clauses ESG qui exigent que les sociétés en portefeuille mettent en œuvre des plans d'action ESG, respectent les réglementations anti-corruption et les exigences en matière de droits humains, adoptent des codes de conduite appropriés et rendent compte chaque année de la performance ESG. Par conséquent, le Fonds a pris en compte tous les investissements, processus et mécanismes de suivi de la conformité de l'UNGC et de l'OCDE durant la période de rapport.	Politiques et processus anti-corruption et anti-corruption ; • Protection des lanceurs d'alerte et mécanismes de traitement des griefs ; • Un code de conduite des fournisseurs.
	Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen en %	<b>11.71</b>	Les chiffres publiés pour la période de référence 2025 couvrent 100 % des investissements du Fonds.	<p>Caracol affiche de bonnes performances sur cet indicateur, avec une politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ainsi qu'une politique d'égalité des chances et de non-discrimination. L'entreprise a rapporté un écart salarial entre les sexes de -7 %. Tous les nouveaux employés reçoivent une formation dédiée à la diversité lors de l'intégration, et les objectifs de diversité sont intégrés dans les évaluations annuelles de performance. Caracol s'est fixé un objectif d'au moins 30 % de représentations féminines au sein de sa direction.</p> <p>Omnes Capital continuera de soutenir les entreprises du portefeuille dans le renforcement des politiques internes visant à promouvoir l'inclusion et l'égalité dans la culture d'entreprise, les procédures de recrutement et les pratiques de promotion lorsque cela est possible.</p>

	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen en %	0.0	Aucune femme membre du conseil en 2025.	En tant qu'actionnaire minoritaire dans les deux sociétés du portefeuille, Omnes Capital reconnaît son influence limitée sur la composition des conseils d'administration. Néanmoins, Omnes Capital reste engagée à collaborer avec les sociétés du portefeuille pour promouvoir la diversité de genre au sein des conseils d'administration, et cherchera à soutenir l'amélioration de la diversité du leadership au sein de sa propre équipe d'investissement lorsque des opportunités appropriées se présenteront.
	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.0	Portée du rapport 2025 : Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds.  L'ORT-2 maintient une exposition de 0 % aux armes controversées. Les documents régissant le Fonds interdisent explicitement tout investissement direct ou indirect dans des entités impliquées dans la fabrication, la distribution ou le commerce d'armes controversées, conformément à la Convention d'Ottawa et au droit international applicable.	Conformément à la liste d'exclusion du Fonds, aucun investissement ne sera effectué dans des entreprises exposées à des armes controversées. Le Fonds effectuera un suivi continu afin de garantir le respect de son engagement envers le Fonds.
<b>PAI VOLONTAIRE</b>						
Performance énergétique	Société investie	5. Répartition de la consommation d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	% des investissements	<b>Non disponible</b>	Les deux sociétés du portefeuille en sont à un stade précoce de développement et n'ont pas encore mis en place les systèmes nécessaires pour fournir des données fiables sur la consommation d'énergie décomposée par type de source non renouvelable. Omnes Capital collaborera avec les deux entreprises pour améliorer les capacités de collecte de données sur cet indicateur à mesure que leurs opérations mûrissent.	Omnes Capital continuera de soutenir les entreprises du portefeuille pour renforcer la transparence sur leur consommation d'énergie et pour faire progresser les initiatives d'efficacité énergétique et d'approvisionnement en énergie.

Questions sociales et liées aux employés	Société investie	6. Protection insuffisante contre les lanceurs d'alerte	Moyenne pondérée en %	100.0	<p>En tant que projets en phase initiale, aucune des deux sociétés du portefeuille ne dispose de procédure de signalement en place à la période de référence 2025. Omnes Capital collaborera avec les deux entreprises pour soutenir la mise en œuvre de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte conformément à la directive européenne sur les lanceurs d'alerte au fur et à mesure de leur développement et de leur croissance.</p>	<p>Omnes Capital continuera de soutenir les deux entreprises dans la mise en œuvre de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte, qui ont été intégrés à leurs plans d'action ESG respectifs à l'avenir.</p>
--	------------------	---	-----------------------	-------	--	--